

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JANVIER 2021

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Lutte contre le coronavirus	6
▶ Diplomatie	10
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	10
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	10
▶ Justice.....	11
▶ Condition carcérale.....	12
▶ Gouvernance - Trafics d'or	13
▶ Droits des femmes, violences basées sur le genre	17
▶ Université, éducation, droits de l'enfant.....	17
▶ Santé.....	18
▶ Migrations	18
▶ Médias	19
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Ressources naturelles	19
▶ Environnement, foncier.....	20
▶ Le kere dans le Sud.....	22
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	23
▶ Economie - Social.....	24

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

06/01 - Justice Madagascar fustige les promesses présidentielles formulées à l'occasion des vœux à la nation. Le chef de l'Etat a notamment annoncé la construction de téléphériques et d'un tramway dans la capitale pour lutter contre les difficultés de circulation. En 2010, alors qu'il était président de la Haute Autorité de la Transition, Andry Rajoelina avait présenté avec faste la maquette du tramway qui était déjà sur un bateau en direction de Madagascar. 4 ans après l'annonce, avant que la période de transition ne s'achève, le tramway annoncé n'était toujours pas arrivé. Puisque le bateau n'avait pas coulé, qu'il n'avait pas été annoncé que le bateau n'avait pas quitté le port, on en avait déduit que ce n'était que paroles en l'air... Aujourd'hui, Andry Rajoelina annonce la construction de téléphériques dans la capitale (sur un terrain particulièrement instable) et rappelle le tramway d'il y a 10 ans. Les enfants diraient « *cette fois, c'est pour de vrai ?* ». Certains adultes diront « *ce n'est pas la priorité* ». Ai-je bien entendu ?". Mais voilà, on commence une nouvelle année : chacun ses rêves, chacun ses promesses, chacun sa naïveté ou sa lucidité, mais une chose est sûre, on parlera désormais du téléphérique comme auparavant on parlait du tramway, c'est-à-dire avec beaucoup de sarcasmes. Du tramway au téléphérique, encore faut-il que le secteur de l'énergie fonctionne... Et avec un téléphérique sur la colline d'Andohalo, on imagine le BNGRC mettre des drapeaux rouges partout. Les blasés diront qu'après tout, la colline d'Andohalo a perdu de sa superbe avec les antennes, le colisée et les éboulements.

08/01 - L'ancien président Hery Rajaonarimampianina, interviewé par Jeune Afrique depuis Paris où il réside, juge la situation politique actuelle « délétaire, voire explosive ». Les promesses de son successeur sont, selon lui, de « *la poudre lancée aux yeux de la population* ». Il lui reproche de ne l'avoir « *jamais soutenu* ».

durant ses cinq années au pouvoir ». « Comptera-t-il alors prendre sa revanche et rebondir sur la scène politique ? La question reste jusqu'à présent sans réponse », écrit Midi. Il indique rester « en réserve de la République » et vouloir « s'adresser régulièrement et directement aux Malgaches via les réseaux sociaux ». Ces attaques dirigées contre Andry Rajoelina sont les secondes en quelques jours. La première salve avait été tirée lors de la présentation de ses vœux.

04/01 - SeFaFi - Retour sur une année pandémique¹. L'Observatoire de la vie publique ouvre l'année avec un communiqué incisif. Il pointe du doigt les errances et déviations dans la gouvernance durant la crise sanitaire. Le texte-cadre de gestion de la situation d'exception datant de 1991 est jugé « *Obsolète et dangereux en termes d'équilibre des pouvoirs* ». Selon lui, « *la crise sanitaire a vu le renforcement du pouvoir présidentiel déjà fort, en vertu de la proclamation de l'état d'urgence sanitaire* ». Une situation qui a fait que toutes les institutions « *se sont effacées.* » Les Chambres parlementaires « *ont été largement ignorées* », dans les prises de décision et la validation des dépenses liées à la lutte contre le Covid-19. Le style de gouvernance qui a prévalu durant la crise sanitaire pourrait être dû à la confusion entre l'« *état d'urgence* » censé avoir été mis en œuvre et l'« *état de nécessité nationale* ». « *Ce dernier est le seul à pouvoir justifier les mesures restrictives et anti-démocratiques contre les opposants et la presse* », ajoute l'OSC. Dans une situation d'urgence, seules « *les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre* », peuvent être interdites alors qu'en matière d'état de nécessité nationale il est permis « *l'interdiction de tout rassemblement* » Le texte-cadre de la gestion des crises a été élaboré dans un contexte de crise politique, une époque où le pouvoir en place faisait montre d'autoritarisme. Sa révision serait donc nécessaire afin que la « *situation d'exception* » ne permette pas « *une cassure avec la bonne gouvernance* ».

04/01 - Marc Ravalomanana : « **Le pays a reculé en 2020 et le peuple malgache se trouve dans une situation intenable** ». Selon lui, « *les dirigeants actuels sont plus préoccupés par les apparences et ils oublient ce qui intéresse vraiment le peuple malgache. Cela reflète la mauvaise gouvernance. (...) La transparence en est un des piliers de la démocratie dans la gestion des affaires publiques* ». L'ancien président déclare vouloir poursuivre ses déplacements dans les régions, malgré les bâtons dans les roues auxquels il doit parfois faire face. « *Les intimidations et les menaces ne nous feront pas reculer et nous allons dénoncer ce qui ne marche pas dans le pays* », annonce-t-il, invitant l'opposition « *à resserrer davantage ses rangs et faire preuve de solidarité.* »

04/01 - Polémiques autour du recrutement des membres du personnel au sein des foyers universitaires malgaches de Cachan et d'Arago en France. Le ministère de l'enseignement supérieur qui exerce la tutelle de ces établissements serait, d'après *Midi*, mis sur la touche par l'association « *Tous Ensemble pour Madagascar* » (TEM). Une association regroupant les membres de la diaspora malgache en Europe, soutenant Andry Rajoelina. Le ministère n'a fait aucune communication officielle relative à ces recrutements et c'est le TEM qui s'arrogerait la centralisation des candidatures. Le quotidien se demande si le bureau de l'association est devenu l'agence de recrutement de l'Etat pour les postes à pourvoir au niveau des ambassades et des représentations diplomatiques à l'étranger.

Le ministère de l'enseignement supérieur indique que les informations véhiculées concernant cette affaire s'apparentent à une pure maladresse des personnes qui les ont initiées. Il affirme également « *n'avoir jamais eu de contact ni avec un cabinet de recrutement, ni avec l'association Tous Ensemble pour Madagascar (TEM) France* »

05/01 - Plusieurs dizaines de militaires ont été convoqués auprès de la brigade de recherches criminelles de la gendarmerie nationale. Cette convocation serait en lien avec l'affaire des indemnités, non encore payées, destinées aux militaires qui ont assuré des missions de sécurisation dans les zones rurales prioritaires de sécurité (ZRPS). Ils s'étaient manifestés sans succès auprès de leur hiérarchie pour demander le versement de ces arriérés. Le mécontentement qui en résulte commencerait à préoccuper les autorités au moment où l'armée engage une vaste réforme. Au sein du commandement et au niveau du ministère de la défense nationale, la thèse « *d'une tentative de déstabilisation de l'armée, mais aussi, de l'État* », est prise en compte. La rumeur de l'imminence d'une mutinerie le 31 décembre a circulé au sein de l'armée, d'où la décision de lancer une enquête. Trois personnes auraient été arrêtées et seraient en garde à vue

09/01 - Les difficultés traversées par la population ont été évoquées par le FFKM lors de la cérémonie des vœux au palais présidentiel. Le communiqué de la présidence indique qu'ils ont « *évoqué les épreuves qu'a traversé le pays durant l'année passée* Les représentants du FFKM, conduits par Mgr Odon Marie Razanakolona, ont donné leur bénédiction au chef de l'Etat « *pour qu'il accomplisse ses missions pour le développement du pays* », écrit *Tribune*. Les responsables religieux ont rappelé qu'ils avaient soutenu les décisions

¹ Cf. Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/00/16/448497/128371992.pdf>

du pouvoir destinées à faire face à la pandémie et ont remercié les autorités pour leur avoir donné accès aux moyens audiovisuels pour la retransmission des cultes.

09/01 - Eric Rakotoarisoa président de la HCC aux sénateurs nouvellement élus : « Ne fermez pas les yeux sur les malheurs du peuple », ajoutant : « vous avez une lourde responsabilité à la suite de la diminution des membres du Sénat. La qualité prime sur la quantité ». La validation de l'élection confirme la domination de la plateforme présidentielle qui remporte 10 des 12 sièges à pouvoir. Les deux autres sièges ont été attribués au parti MMM, proche du pouvoir.

13/01 - « Le président Rajoelina planifie un remaniement dès la fin du mois de janvier mais l'aristocratie côtière s'oppose à ce qu'un Merina remplace l'actuel premier ministre Christian Ntsay » [un côtier], écrit la lettre confidentielle Africa Intelligence. La relation de confiance qu'entretenaient Rajoelina et Ntsay, déjà chef d'un gouvernement de consensus à la fin du mandat d'Hery Rajaonarimampianina, s'est détériorée et le premier ministre lui-même souhaiterait quitter son poste. Le chef de l'Etat aurait notamment consulté l'Eglise catholique, représentée par l'influent archevêque d'Antananarivo, Odon Razanakolona. L'archevêque aurait soumis la candidature de son conseiller franco-malgache Paul Rafanoharana. Cet ancien élève de Saint-Cyr, passé par la gendarmerie et l'armée française, a déjà brièvement été conseiller diplomatique du président malgache alors que ce dernier dirigeait la Haute autorité de transition. Paul Rafanoharana a également travaillé avec le magistrat Raymond Ranjeva, dont le nom a également été proposé au président. Ancien juge à la Cour internationale de justice (CIJ), Raymond Ranjeva préside l'Académie malgache et compte parmi les membres de la très inactive Commission mixte sur les îles Eparses. L'aristocratie côtière se serait cependant vivement opposée à la nomination de Raymond Ranjeva, comme à celle de Paul Rafanoharana, merina tous deux. La tradition veut en effet qu'un président merina nomme un côtier à la primature, à l'image de Christian Ntsay. Seul l'ex-président Marc Ravalomanana avait en 2007 brisé ce pacte en prenant le merina Charles Rabemananjara comme premier ministre. L'universitaire Juvence Ramasy s'interroge : « *La politique à Madagascar se fait-elle toujours selon ces considérations ethniques ?* »

14/01 - La présentation du Plan émergence Madagascar (PEM) reportée sine die. Certains départements ministériels n'auraient pas encore finalisé leur contribution. Ce report est interprété par certains comme le signe des carences de l'équipe gouvernementale. Un remaniement ministériel se profile à l'horizon. « *Tous les scénarios sont possibles en cette période de mi-mandat qui sera déterminante pour la réélection du président Andry Rajoelina au cas où il se présenterait à sa propre succession dans deux ans, écrit Newsmada. Remplacer tous les membres du gouvernement, y compris le premier ministre, est fort probable.* » La rumeur de changement de premier ministre et de remaniement gouvernemental a été formellement démentie par la présidence.

14/01 - À quelques jours de la fin de leur mandat les membres de la commission d'enquête du Sénat ont présenté leur rapport. La discussion aurait été houleuse. La commission aurait abordé quatre sujets : la mutinerie à la prison de Farafangana, l'importation illicite d'armes de guerre, la gestion du Covid-19 et les doublons de la liste électorale. Le rapport devrait être transmis aux ministères concernés. Les sénateurs ont annoncé que le rapport sera publié afin que les citoyens, les partenaires techniques et financiers et la société civile puisse en prendre connaissance, dans un souci de transparence. Il devrait également être publié au J.O. Le président du Sénat, Rivo Rakotovao, a condamné les agissements de certains sénateurs nouvellement élus qui ont voulu prendre possession de leur bureau avant la passation prévue le 19 janvier.

19/01 - Participation réduite des autorités dans les enquêtes menées par les anciens sénateurs. Les élus sortants ayant mené des enquêtes regrettent la faible implication des autorités dans les travaux qu'ils ont menés. « *Pendant les périodes d'enquêtes, aucun des responsables directs et indirects concernés par les investigations n'est venu* », a, par exemple, déploré Jean Rémi Gabriel Rafidiarison, président de la commission d'enquête sur la gestion de Covid-19. Dans le cadre des autres enquêtes, certains responsables ont répondu par des lettres, d'autres se sont fait représenter. En revanche les anciens hauts responsables concernés qui ne sont plus en poste ont répondu à l'appel des sénateurs. Ce qui a leur a permis de conclure, entre autres, que la distribution des aides sociales durant la période d'urgence sanitaire ne s'est pas faite de manière équitable. Les enquêtes ont également permis aux sénateurs sortants de constater que des armes ont été importées à Madagascar hors du circuit officiel, et que les actions de poursuites des prisonniers évadés de Farafangana n'ont pas été suffisamment coordonnées. Selon *RFI*, les sénateurs n'ont pas franchement réussi leur coup. Leurs rapports d'enquête se limitent à souligner des anomalies, incohérences, et opacités qui ont déjà été mis en exergue par le passé, par d'autres entités que la leur. Les sénateurs expliquent avoir manqué de moyens. Leur budget, disent-ils, a été coupé en octobre pour les empêcher de réunir des preuves probantes des fautes commises par les membres du gouvernement. « *Ces enquêtes, nous les avons faites sur fonds propres* », affirme ainsi le sénateur Jafetra Randriamanantsoa, président de la commission d'enquête sur l'évasion dans le milieu carcéral à Farafangana. Pourquoi, aussi, avoir attendu la veille de la fin de leur mandat pour rendre publics ces rapports d'enquête, qui concernent des faits survenus il y a dix mois pour

les anomalies des listes électorales ? *RFI* rappelle que ceux ou celles qui refusent de se présenter devant une commission d'enquête parlementaire sont passibles selon la loi « *de 2 ans d'emprisonnement* ».

21/01 - Un exemplaire des rapports d'enquêtes a été remis à Marc Ravalomanana par le sénateur Olivier Rakotovazaha. L'ancien président s'engage à en assurer une large diffusion et à organiser des rencontres avec la population. Les documents ont également été présentés aux députés du TIM.

Le rapport portant sur l'importation d'armes affirme que l'opération a été réalisée durant la période de transition, après la démission de Hery Rajaonarimampianina, candidat à sa propre succession, et durant l'intérim assuré par l'ancien président du Sénat, Rivo Rakotovao. Selon ses dires, il n'était pas au courant et ne jouissait pas du statut de chef suprême des armées pour autoriser un tel marché. Par ailleurs, les armes avaient été curieusement introduites dans le nord du pays. « *Pour moi, il s'agissait d'une importation illicite et d'une trahison* », a réagi le chef de la plateforme de l'opposition RMDM.

19/01 - Andry Rajoelina a annoncé les noms des 6 sénateurs désignés qui vont s'ajouter aux 12 sénateurs élus. Parmi eux on relève les noms de trois magistrats. Herilaza Imbiki, actuel secrétaire général du ministère de la justice, fils de l'ancien ministre de la justice de la I^{le} République ayant déjà occupé le poste de secrétaire général du ministère de l'énergie et des hydrocarbures et du ministère de la justice, est l'un de ces trois magistrats de formation. Landy Mbolatiana Randriamanantenasoa, elle aussi magistrate, est l'unique femme de la liste. Le Sénat de 18 membres ne comprendra donc que deux femmes. Pour *Midi*, « *à première vue on peut affirmer qu'Andry Rajoelina a relégué au second plan les politiciens pour accorder la priorité aux techniciens* », fidèle en cela aux exigences de la HCC qui avait stipulé que les sénateurs nommés « *ne doivent pas être choisis en raison de leur appartenance politique.* » La presse note que l'équilibre régional a été respecté.

Herimanana Razafimahefa a été élu président du nouveau Sénat à l'unanimité. Il était l'unique candidat. Il avait été élu sénateur dans l'ex-province d'Antananarivo sous les couleurs de la plateforme pro-Rajoelina IRMAR. Fidèle compagnon d'Andry Rajoelina, il était son porte-parole lors de la dernière présidentielle. Durant la Transition, de 2009-2013, l'ancien cadre du parti Grad Iloafo faisait partie des membres de la HAT. Avant son élection, cet économiste de 64 ans était secrétaire général du ministère de l'éducation. Pour mémoire, en application des dispositions constitutionnelles, ce sera le président du Sénat qui remplacera Andry Rajoelina si celui-ci se portait candidat à sa propre succession, ce qui ne fait guère de doute. « *La Chambre haute entre dans une nouvelle époque. Elle sera monochrome à dominance Orange. Si pendant deux ans, les parlementaires ont joué les trouble-fêtes, maintenant, les nouveaux sénateurs ouvrent un boulevard à l'exécutif* », note *moov.mg*.

26/01 - La poursuite des quatre enquêtes parlementaires avec lesquelles la législature sortante a mis la pression sur le régime en place ne figure pas dans la priorité des nouveaux sénateurs. Le nouveau président du Sénat, Herimanana Razafimahefa, l'a déclaré à l'issue de sa passation de pouvoir avec Rivo Rakotovao. Ce dernier a déclaré de son côté : « *le Sénat a la responsabilité de contrôler le déroulement des affaires nationales de façon à éviter les crises. C'est même une obligation* ».

21/01 - Chaque sénateur aura droit à dix assistants parlementaires permanents ou 20 non-permanents, et trois conseillers techniques permanents ou six non-permanents, selon le nouveau règlement intérieur. Quant au président, il pourra recruter jusqu'à 41 collaborateurs. *L'Express* écrit : « *Les coûts qu'impliqueront ce nombre jugé pléthorique d'assistants et de conseillers par parlementaire suscitent le débat, voire l'indignation de l'opinion* », qui n'ignore pas que les postes sont parfois attribués à des membres de la famille ou à des amis du parlementaire dépourvus des compétences exigées pour la fonction. Les nouveaux sénateurs ont justifié cette dotation par la nécessité d'un maillage de toutes les collectivités territoriales, le Sénat ayant pour mission de les représenter. Le quotidien rappelle que le pouvoir avait l'intention de supprimer le Sénat, jugé budgétivore, avant de se rabattre sur une réduction de son effectif. Or il se trouve que la Chambre haute de 18 membres bénéficiera du même montant de crédits que celui alloué au Sénat de 63 membres. Le règlement intérieur ainsi adopté doit encore faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité par la HCC.

« *Un engagement du président de la République non respecté* », a réagi l'observatoire des élections de la société civile Safidy. Une multitude d'assistants et de conseillers favorisent le népotisme au sein de l'institution, dénoncent certains observateurs. Lors de la précédente législature, ce nombre était déjà notable, avec 34 collaborateurs pour le président et six assistants pour chaque sénateur.

21/01 - La HCC estime que le nombre de collaborateurs des sénateurs et de ceux de son bureau devraient tenir compte des capacités budgétaires actuelles de l'État, la diminution du nombre des sénateurs ayant de plus été justifiée par un souci d'austérité et de préservation des deniers publics. La HCC ajoute que les assemblées parlementaires, dotées d'un pouvoir autonome d'organisation formalisée par leur règlement intérieur, se doivent néanmoins de se concerter avec l'exécutif pour prendre en compte les contraintes financières. « *Heureusement que la HCC a réagi mais c'est honteux d'en arriver à ce stade. Est-ce que l'on a besoin*

de l'avis de cette Cour pour se rendre compte qu'il y a du gaspillage de deniers publics ? », s'interroge la porte-parole de l'observatoire Safidy.

26/01 – Controverses sur le nombre de conseillers parlementaires : les sénateurs font machine arrière. « Nous sommes prêts à nous conformer aux consignes du gouvernement, quitte à renoncer à notre intention d'augmenter le nombre de conseillers. Nous avons pris en compte les difficultés auxquelles fait face l'Etat pour renflouer ses caisses, en raison de la crise sanitaire. Cela implique donc une politique d'austérité et le Sénat ne s'opposera pas à une telle décision », a indiqué Herimanana Razafimahefa.

23/01 - Ex-détenus politiques : 1 243 dossiers déposés au CFM. Créée suite à l'adoption de la feuille de route de sortie de crise les 16 et 17 septembre 2011, la fédération des ex-détenus politiques compte plus de 1 800 membres. Ses représentants déplorent que la réconciliation nationale soit toujours en panne et que les décrets d'application de la loi du 2 février 2017 portant sur le Fonds national de solidarité et la Caisse nationale pour la réparation et l'indemnisation ne soient toujours pas publiés. Le texte adopté définit les principes de l'indemnisation des victimes des troubles politiques survenus entre 2002 et 2009. Le CFM, présidé par Alphonse Maka, est la structure habilitée à traiter les demandes des victimes de ces crises politiques.

25/01 - En déplacement à Toamasina, Andry Rajoelina a souligné l'excellente relation qu'il entretient avec l'Eglise catholique. Invité spécialement par le cardinal Tsarahazana et le nonce apostolique, il a posé la première pierre de la construction des locaux de l'archidiocèse et a participé à la cérémonie de pose de la première pierre du grand séminaire, du foyer des filles-mères, ainsi que de l'hôpital catholique « *Le Bon Samaritain* ». Le président a tenu à mettre en avant le rôle important que joue l'Église catholique dans le développement du pays, notamment à travers l'éducation, la santé et les œuvres sociales. L'État prendra en charge le budget de construction et l'équipement de cet hôpital qui abritera le premier service de transplantation rénale à Madagascar. Le chef de l'État a aussi assisté à l'inauguration de la radio-télévision catholique de Toamasina, la première station de TV appartenant à l'Église dans la Grande île, fonctionnelle depuis 2010. Devançant les critiques, Andry Rajoelina a affirmé que cet engagement personnel n'est pas incompatible avec le principe de laïcité de l'Etat. Le nonce apostolique a déclaré que cet engagement du chef de l'Etat est « *l'expression de l'attention accordée à l'aspect religieux des citoyens.* »

26/01 - Odon Razanakolona, leader de l'Église catholique, a pris la présidence tournante du FFKM, succédant à Denis Rakotozafy de l'Eglise luthérienne. Sa première déclaration a mis l'accent sur l'insécurité, le *kere* dans le Sud, la réconciliation nationale, l'éducation, le pillage des ressources naturelles et la gestion de la pandémie. Sur ce dernier point, **le FFKM demande plus de transparence sur la gestion des aides « afin de lever des doutes. Le rapport fourni par le gouvernement concernant la gestion des donations n'est pas suffisant »**, a-t-il déclaré. Des frustrations existent et attisent des rivalités parmi les bénéficiaires, signale en outre le Conseil œcuménique des Eglises.

27/01 - D'après Midi, le maire d'Antananarivo, Naina Andriantsitohaina, proche du pouvoir, serait victime de manœuvres de déstabilisation de la part de personnels restés fidèles à l'équipe précédente conduite par Lalo Ravalomanana et occupant encore des postes de décision. Selon certains membres du personnel, « *des proches collaborateurs des Ravalomanana continuent de dicter leurs quatre volontés à la direction des ressources financières. Ils détiennent les logiciels de travail et en profitent pour s'adonner à des malversations financières, sinon à des détournements de fonds. Surtout concernant les impôts sur les propriétés bâties* », expliquent-ils. Ceux qui refusent de s'associer à malversations seraient menacés d'être démis de leurs fonctions ou mis sur la touche.

28/01 - Le premier ministre met en garde l'opposition contre toute velléité de déstabilisation. La conjoncture sociale fait craindre au pouvoir une exploitation politicienne. Christian Ntsay a dénoncé « *les mauvaises pratiques politiques qui versent dans la provocation, ou qui ont une velléité de déstabiliser la souveraineté de l'État, de créer des troubles* ». Un message délivré à l'issue d'une réunion de l'Organe mixte de conception au niveau national. L'exécutif prendrait au sérieux les rumeurs de velléité de « *sédition* ». « *Madagascar est un État de droit* », a-t-il été rappelé à l'issue de cette réunion des hauts gradés des forces de l'ordre. Ayant des difficultés à affirmer sa présence sur le terrain, l'opposition a changé de stratégie et mise sur des actions médiatiques. Les manifestations qui pourraient avoir lieu le 6 février, date anniversaire du carnage qui s'est produit devant le palais présidentiel en 2009, sont redoutées. Le premier ministre a enjoint aux responsables de trouver des solutions aux problèmes d'approvisionnement en eau, aux coupures intempestives d'électricité ou à la tension qui perdure au sein des universités. S'ajoute à cela l'inflation qui met à mal le pouvoir d'achat des ménages et les problèmes d'approvisionnement en riz. Le pouvoir s'active, par exemple, pour reprendre la main sur le prix du riz. Les députés de la mouvance présidentielle ont lancé un appel au calme.

Le vice-président du Conseil du fampihavanana malagasy (CFM) pour la province d'Antananarivo, Gérard Ramamimampionona, a dénoncé la mauvaise interprétation qui est faite du terme « opposition ». Les agissements de leurs membres aboutissant souvent « à des situations explosives qui ne sont pas bénéfiques pour notre pays. »

Le Président du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED), Pierre Lenoble Navony, se dit préoccupé par diverses incitations à la haine qui se rependent sur les réseaux sociaux et peuvent conduire à des actes de déstabilisation. Ces publications peuvent être faites par des partisans du régime ou de l'opposition et ne font que détruire l'unité nationale, juge-t-il. Pour combattre de risque Pierre Lenoble Navony prône une gestion transparente des affaires publiques.

28/01 - Le ministre des affaires étrangères, Liva Tehindrazanarivelo, plaide en faveur du réapprovisionnement du Fonds pour la consolidation de la paix, afin de prévenir les conflits violents et pérenniser la paix, selon un communiqué du ministère. Cet instrument d'appui financier des Nations unies a été mis en place en 2006 pour renforcer la capacité des gouvernements à faire face à des situations de menace à la paix et la sécurité dans le monde. Entre 2015 et 2019, le fonds, à hauteur de 30 millions de dollars, a servi à soutenir la relance du dialogue politique à la sortie de la dernière crise politique et appuyer les efforts du gouvernement pour répondre aux défis en matière de paix, de sécurité et de stabilité.

30/01 - 143 305 électeurs, concernés par les doublons de noms et de numéros de cartes d'identité ont pu être supprimés dans la liste électorale en 2020 a annoncé la CENI. Les inscriptions multiples s'élevaient à 97 371 tandis que 45 934 noms avaient des numéros de carte d'identité identiques. Au terme de la révision annuelle de la liste, le nombre des additions est de 524 669 et le nombre des retranchements 443 119, portant le nombre total d'électeurs à 10 381 133. Source de polémique ayant conduit à la démission de l'ancien vice-président de la CENI, Thierry Rakotonarivo, l'existence des doublons dans la liste lors des dernières élections a été révélée publiquement l'année dernière. Ces doublons pourraient trouver leur source dans des erreurs de saisie ou des erreurs lors de la délivrance des cartes nationales d'identité.

30/01 - La Ceni réclame son indépendance financière. « Il y a une certaine contradiction entre le statut de la Ceni et sa gestion budgétaire », indique le directeur des affaires administratives et financières de la Ceni, Haja Ratsimbazafy. Son budget n'est débloqué qu'au coup par coup, au terme de lourdes démarches qui démotivent ses membres et rendent leur travail plus difficile. L'organe devrait jouir d'une certaine autonomie financière au même titre les départements ministériels, ce qui lui permettrait de programmer ses activités. L'insuffisance des infrastructures handicape aussi la Ceni. Les locaux mis à sa disposition ne sont pas adaptés aux besoins. La Commission réitère l'importance de la mise en place d'un système biométrique pour fiabiliser la gestion des bases de données électorales.

► Lutte contre le coronavirus

05/01 - 32 personnes testées positifs au Covid-19 sont en soin au CHU de Mahajanga. La majorité de ces malades sont des étudiants du campus d'Ambondrona où le taux de positivité est monté à 55,2 %, sur les 58 tests PCR effectués. La cité universitaire a été mise à l'isolement. « Le Covid-19 s'est répandue dans toute la ville, cela peut être prouvé si l'on effectue un test général des habitants. Il faut prendre les précautions nécessaires », martèle le directeur régional de la santé.

Jerisoa Ralibera, président du syndicat des paramédicaux a affirmé qu'à l'heure actuelle aucune preuve de l'existence de la forme mutante du Covid-19 n'a été enregistré à Madagascar.

Le syndicat indique par ailleurs que les engagements de prise en charge par l'Etat de ceux d'entre eux qui ont été au front pour lutter contre le Covid-19 n'ont pas été respectés. Un mouvement de grève avait été décrété en fin d'année, sans résultat à ce jour.

06/01 - Cinq camions citernes seront mis à la disposition du ministère de l'eau par l'Unicef dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Ils sont financés par l'Agence coréenne de développement et l'ambassade de Norvège. L'eau doit être disponible pour pouvoir respecter les gestes barrières, qui préconisent le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon, a martelé la ministre, Voahary Rakotovelomanantsoa. Ces véhicules peuvent améliorer l'approvisionnement en eau potable de 125 000 personnes à Antananarivo ainsi que dans les grandes villes et les zones éloignées, notamment dans le Sud.

06/01 - « Aucun reconfinement n'est prévu puisque la situation est maîtrisée », affirme le Pr Hanitrana Jean Louis Rakotovo, ministre de la santé. Les tests PCR restent gratuits. Actuellement, 200 à 400 prélèvements par jour « sont transmis aux laboratoires, dont IPM et LA2M », indique le Dr Vololoniaina Manuella, directeur de la veille sanitaire. Les principes d'auto-confinement restent en vigueur dès qu'il y a un nouveau cas, lorsque les personnes sont en attente du résultat de leur test ou sont cas contact. Les frontières restent

fermées et seuls sont autorisés les vols de rapatriement, avec obligation pour les passagers à l'arrivée de passer 24 à 48 h d'isolement en attendant les résultats de leur test PCR.

Une enquête de séroprévalence du coronavirus a été réalisée à Antananarivo et Antsiranana. Elle révèle que **près de 40 % de la population présente des anticorps nécessaires contre la maladie.**

07/01 - Sombres perspectives économiques de la Banque mondiale en cas de deuxième vague épidémique. La reprise économique attendue pour 2021-2023 sera progressive et pavée d'obstacles. Surtout en cas de deuxième vague de coronavirus qui pourrait mettre le pays dans un marasme bien plus lourd que celui provoqué par la crise politique de 2009. « *Grâce en partie aux mesures nationales de confinement, l'épidémie a été relativement courte à Madagascar* », reconnaît la Banque. Une accalmie qui ne doit pas conduire à baisser la garde. « *À ce risque pourraient en effet s'ajouter d'autres chocs, comme des catastrophes naturelles ou des troubles sociaux attisés par la persistance des difficultés économiques*, prévient-elle. *La crise pourrait avoir balayé une décennie de lutte contre l'extrême pauvreté, cantonnant du même coup Madagascar parmi les pays les plus pauvres d'Afrique subsaharienne.* ». Et de conclure : « *« Le recul de la pauvreté à moyen terme dépendra en grande partie de la capacité du pays à accroître la productivité dans le secteur agricole, à créer des emplois formels non agricoles, à renforcer la résilience aux chocs économiques et climatiques.* »

09/01 - L'affaire de l'exportation illicite de 73,5 kg d'or à destination de l'Afrique du Sud fait craindre la propagation du variant du coronavirus. « *Le trafic d'or mis à nu a démontré à quel point nos frontières sont de vraies passoires*, écrit *L'Express*. *Comment pourrait-on empêcher un virus invisible d'arriver sur l'île, si les agents des frontières n'ont pas pu bloquer à l'aéroport ces personnes qui avaient dans leurs bagages à main ces métaux précieux ?* L'État a beau interdire les vols en provenance des pays où il y a une recrudescence de l'épidémie de coronavirus comme en Europe, des touristes en provenance de ces pays débarquent à Nosy-Be et malgré l'interdiction qui leur est faite, parviennent à rejoindre la grande terre et arrivent jusqu'à la capitale, s'inquiète le quotidien. L'État lui-même n'a pas réagi lorsqu'une artiste sud-africaine très populaire est arrivée à Madagascar, en novembre, pour des spectacles attirant des foules considérables dans plusieurs villes. Et selon des techniciens en santé, Madagascar, faute d'équipements, ne pourra pas identifier ce variant s'il parvient à atteindre la Grande île.

11/01 - Importante augmentation des cas positifs après les fêtes de fin d'année. La situation redevient inquiétante dans la Grande île par rapport notamment aux îles voisines de l'océan Indien. Le plus grand nombre de cas enregistrés ces derniers temps reste dans la capitale. Le Covid-19 semble également gagner du terrain dans la région Boeny mais aussi dans les régions Matsiatra Ambony, Analanjirofo et Amoron'i Mania. Le relâchement au niveau du respect des gestes barrières, distanciation physique et port du masque obligatoire, est à l'origine de cette nouvelle explosion de cas. La ministre de l'enseignement supérieur, Béatrice Assoumacou, a lancé un appel pressant aux étudiants pour le respect des gestes barrières et sanitaires.

12/01 - Un numéro gratuit pour les personnes traumatisées par le Covid-19. Depuis octobre, l'Ordre des psychologues a lancé - en partenariat avec l'UE, Humanité et Inclusion, SOS Villages d'enfants et Douleurs sans frontières - un numéro vert pour apporter gratuitement un soutien psychologique d'urgence aux personnes traumatisées par la pandémie. Depuis mi-décembre et les rumeurs d'un second confinement, le nombre d'appels n'a cessé de croître. Face aux besoins, l'équipe a choisi d'élargir l'écoute aux patients guéris, hospitalisés et aux familles endeuillées. Un tiers des appels ne concerne pas des situations de mal être causé par le Covid, face à des consultations encore trop onéreuses et au manque de cliniciens dans le pays.

12/01 - Le ministre de la santé refuse de se prononcer sur la vaccination contre le Covid-19. Elles font pour l'instant le choix de miser sur le remède traditionnel national, le Covid-Organics (CVO). Le sociologue, Paul Rabary, ancien membre ministre, estime que Madagascar doit dans un premier temps observer l'efficacité des vaccins dans les autres pays avant de prendre une décision. L'OMS a annoncé que les pays les plus pauvres allaient commencer à recevoir leurs premières doses de vaccins entre fin janvier et mi-février, dans le cadre du programme international Covax qui vise à procurer suffisamment de doses pour vacciner 20 % de la population dans chacun des pays participants d'ici la fin de l'année. Pour l'instant, Madagascar n'a pas demandé à bénéficier de ce dispositif censé permettre aux pays à revenus faibles et intermédiaire d'avoir accès aux vaccins. A défaut d'autres stratégies pour freiner les contaminations, le ministère renforce l'appel à l'application des gestes barrières et préconise d'utiliser davantage le CVO. « *Il ne faut pas oublier le CVO qui a prouvé son efficacité et qui a fait notre fierté nationale* », a déclaré le ministre Hanitrana Jean Louis Rakotovo.

13/01 - Le ministère annonce de nouvelles mesures pour ralentir la propagation du coronavirus. Le Pr. Hanitrana Jean Louis Rakotovo a annoncé la réouverture du village Voara pour accueillir ceux qui présentent les symptômes du Covid-19. Ils seront testés et s'ils sont confirmés positifs ils y seront pris en charge. Les Centres de santé de base des régions les plus touchées peuvent également recevoir les patients et leur fournir un traitement en cas de signes cliniques avérés. Le ministre brandit la menace d'un reconfinement. Sans le respect des gestes barrières, le risque de revenir vers un reconfinement n'est pas exclu, laisse-t-il entendre.

14/01 - 1 290 personnes sanctionnées pour non-port de masque. Face à la recrudescence des cas de Covid-19 après les fêtes de fin d'année, les sanctions en matière de non-respect des gestes barrières sont de retour. Les condamnations à effectuer des travaux d'intérêt général se multiplient. Les images relayées sur *Facebook* concernant ces travaux effectués par les contrevenants ont suscité l'indignation des internautes. Des récalcitrants ont dû curer des canaux d'évacuation obstrués par des immondices sans protection individuelle. La distanciation n'a pas été respectée. Pour freiner la nouvelle propagation du virus, une limitation des rassemblements publics est annoncée. Toutes les institutions qui voudraient effectuer un rassemblement de plus de 50 personnes devront faire une demande d'autorisation. Le ministre de santé, le Pr Jean Louis Rakotovo a prévenu qu'une nouvelle augmentation des cas est à prévoir. Le nombre des personnes qui se ruent vers les centres de dépistage de Covid-19 ne cesse d'augmenter. L'épidémie regagne du terrain, notamment dans la région Analamanga.

16/01 - Les paramédicaux toujours dans l'attente de leurs indemnités de réquisition liées à la pandémie de Covid-19. Ils dénoncent aussi des intimidations à l'endroit de leur syndicat. Pendant un peu plus de sept mois, au plus fort de l'épidémie, ils ont été requis par l'État pour lutter contre le virus. Une indemnité comprise entre 30 000 et 36 000 Ar par jour devait leur être versée. Ils avaient prévu de tenir une assemblée générale dans un restaurant de la capitale mais la réunion a été interdite par la préfecture, indique le président de leur syndicat qui ajoute que le ministère de la santé refuse de les recevoir. Alors que le nombre de cas de coronavirus a quadruplé en une semaine, les paramédicaux se disent prêts mais ils n'abandonneront pas leurs revendications pour autant, explique Jerisoa Ralibera. Des agents de santé d'autant plus démoralisés que leurs conditions de travail sont très difficiles. Ceux d'entre eux qui sont tombés malades n'ont pas été pris en charge. Les hôpitaux manquent de tout². Les paramédicaux menacent de déclencher une grève générale dans toutes les formations sanitaires du pays où ils représentent 43 % du personnel soignant. Ils exigent en outre un engagement des responsables dans la dotation de matériels nécessaires aux personnels lors des prises en charge des malades.

31/01 - Les paramédicaux ont été empêchés de se rassembler dans l'enceinte de l'hôpital HJRA, dans le centre de la capitale. Les représentants de leur syndicat, qui représente environ 7 200 infirmiers, sages-femmes et techniciens de laboratoire, avaient prévu de tenir une réunion et une conférence de presse pour faire un compte-rendu à leurs collègues après leur rencontre avec le ministre de la santé qui n'avait pas abouti. Ils réclament, en vain le paiement de leurs indemnités de réquisition pour la lutte contre le coronavirus. En plus du paiement des indemnités de réquisition, les paramédicaux réclament des postes pour les quelques 10 000 sages-femmes, infirmiers et techniciens bénévoles qu'ils ont recensé et qui prêtent main forte au système de santé. Ces derniers jours, ils ont dénoncé plusieurs formes d'intimidations. Un important déploiement des forces de l'ordre a fait barrage à leur entrée dans l'établissement. Le président du syndicat, Jerisoa Ralibera, qui a passé la matinée à la gendarmerie, indique qu'il a été convoqué pour « *délit de fuite* ». Il lui a aussi été reproché d'avoir voulu tenir une manifestation dans l'enceinte de l'hôpital, sans autorisation du préfet de police, alors qu'il s'agit d'un lieu qui ne relève pas de sa compétence.

16/01 - Tous les vols privés internationaux sont suspendus tandis que la liste des pays en provenance desquels des passagers sont interdits d'embarquement pour Madagascar s'allonge et compte désormais 44 pays. Parmi ces 44 pays, 17 sont européens. Les vols d'évacuation sanitaire restent autorisés mais l'ACM soumet les autorisations qui leur sont délivrées à des conditions drastiques. Nosy Be reste ouverte aux vols touristiques mais ne peut pas accueillir les passagers provenant des pays figurant sur la liste rouge de l'ACM. Les touristes, sauf s'ils sont ressortissants malgaches, ne peuvent toujours pas venir sur la Grande terre.

18/01 - Une enquête visant à évaluer la satisfaction des citoyens par rapport aux mesures prises pour faire face au Covid-19 a été menée par Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM). 82 % des répondants ont été satisfaits à la production de la tisane CVO dont l'initiative revient à l'Etat. « *La volonté de soutenir la recherche menée par le laboratoire malgache avec les produits 'Vita malagasy' fabriqués par l'IMRA a été appréciée par les citoyens* », note Vatsy Rakotoanarivo, de TI-IM pour qui la démarche en vue de promouvoir la découverte des scientifiques malgaches pour faire face à la propagation de la pandémie a marqué l'histoire de la science.

18/01 - Le nombre des décès liés au Covid-19 repart à la hausse, tout comme celui des nouveaux cas confirmés. La région Analamanga reste pour l'instant le principal foyer de l'épidémie. Le nouveau rapport du

² Cf. Le reportage de RFI : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20210114-madagascar-en-temps-de-covid-19-l-angoisse-des-personnels-du-chu-d-andohatpenaka>

ministère de la santé révèle également l'existence d'un cas importé, sans que l'origine de celui-ci soit divulguée. « *La propagation du virus n'est plus une vue de l'esprit* », écrit *Midi*. Le danger du variant sud-africain du virus se précise dans toutes les îles proches de Madagascar.

21/01 - Le virus circule dans les universités. A l'université d'Antananarivo 33 étudiants ont été testés positifs sur 44 tests effectués. Plusieurs dizaines de porteurs du virus ont été recensés parmi les étudiants de l'université d'Antsiranana au mois de décembre et parmi ceux de Mahajanga, en ce mois de janvier. En dépit de la situation, les cours en présentiel sont maintenus. Une grave pénurie d'eau touche l'université d'Antananarivo, ce qui complique l'application des protocoles sanitaires. La panique est à son comble parmi les étudiants face à la propagation du coronavirus dans les cités universitaires et au campus, écrit *Midi*.

Une recrudescence de la maladie est constatée à Toamasina, après plusieurs mois d'accalmie. « *Devrait-on être étonné si la maladie ressurgit dans cette ville, après les manifestations qui ont rassemblé des milliers de personnes dans la ville, au mois de novembre et décembre ?* », lancent des observateurs. Le député de Toamasina-I, Roland Ratsiraka, critique sévèrement les autorités et suggère une vaccination de masse, toujours rejetée par le pouvoir qui continue de croire dans les vertus du Covid-Organics dans toutes ses déclinaisons.

S'agissant du choix du vaccin, L'Express redoute que les pays en voie de sous-développement comme Madagascar soient l'enjeu d'une lutte d'influence géostratégique sournoise à l'échelle planétaire. Comme au bon vieux temps de la guerre froide. Les choix qui seront faits pourront avoir des répercussions, positives ou négatives sur les aides sollicitées des partenaires techniques et financiers.

Promotion du Covid-Organics - Dans une vidéo publiée sur la page *Facebook* du ministère de la santé, le ministre Hanitrana Jean Louis Rakotovoa, annonce que « *toutes les directions, tous les services du ministère vont, à partir de maintenant, faire campagne pour dire que notre utilisation du CVO est correcte* ». Il s'agit, indique le ministre, de « *montrer aux autres ce que nous avons, comme les autres montrent ce qu'ils ont* ». Des distributions de Covid-Organics, de vitamine B6 et de vitamine C ont été organisées au sein de plusieurs ministères.

26/01 - Vaccins anti-Covid-19 : la société civile s'interroge sur la stratégie de Madagascar alors que la pandémie menace à nouveau le pays. Il n'y a toujours pas de projet de vaccination contre le coronavirus à Madagascar s'étonne l'ONG Hintsy. « *Est-ce bien réaliste que le président de la République, Andry Rajoelina, en décide ainsi ? Quelles en sont les raisons et sont-elles acceptables ?* », s'interroge-t-elle. Pour quelles raisons le pays refuse-t-il toujours d'adhérer au projet mondial et gratuit de vaccination ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de concertation ? L'ONG déplore également que les autorités n'aient mis en œuvre aucune politique réelle de dépistage. « *La plupart des habitants semblent totalement ignorer l'existence d'un vaccin mis au point pour lutter contre cette pandémie* », note *RFI*. La Grande Île fait partie des 92 pays en développement à qui il a été proposé de participer à la « *Covax Facility* », initiative mondiale d'accès à des doses subventionnées de vaccins. Pourtant, fin novembre, la porte-parole du gouvernement annonçait ne pas vouloir s'inscrire sur la liste des pays bénéficiaires. Une situation inquiétante que dénonce Hony Radert, secrétaire générale du CCOC. L'équipe technique du ministère de la santé reste favorable au vaccin, confient plusieurs bailleurs. « *Mais le blocage vient du président de la République lui-même* », affirment plusieurs sources, parmi les experts en santé du pays. En novembre, la porte-parole du gouvernement avait confirmé la volonté du pays de mettre l'accent sur les médicaments développés localement, à l'instar du Covid-Organics, plutôt que sur les vaccins. Chez les partenaires techniques et financiers l'heure est à l'expectative. La société civile encourage aussi bien l'Etat que les partenaires à organiser un débat citoyen pour faire connaître publiquement l'existence et la signification du mécanisme Covax, les opportunités et les contraintes d'un tel programme. Du côté du Gavi, l'un des deux organismes internationaux qui coordonnent le financement et l'approvisionnement en vaccins, on précise que « *la porte reste ouverte* », malgré les délais de réponse largement dépassés. Le FFKM insiste pour sa part sur la nécessité de réfléchir de nouveau et de façon plus approfondie sur la gestion de la santé publique et le droit à la santé. L'objectif, souligne-t-il, est « *que tous les Malgaches puissent bénéficier des soins de santé justes, fiables et dont les coûts soient accessibles* ».

27/01 - Lutte contre le Covid-19 - Transparency international (TI-IM) dénonce le népotisme. L'organisation estime qu'il faut établir des critères clairs, objectifs et transparents afin d'assurer que ceux qui sont dans la plus grande nécessité reçoivent effectivement l'aide dont ils ont besoin. Afin de renforcer sa quête de transparence dans le contexte du Covid-19, TI-IM conduit un projet de recherche et de plaidoyer relatif à la crise sanitaire, intitulé « *Covid-19 et gouvernance : les leçons apprises de la première phase de la crise sanitaire à Madagascar* », qui s'étalait sur 4 mois à partir d'octobre 2020. Le projet a une dimension nationale et repose sur une série de questionnements initiaux liés à la transparence et à l'opportunité des décisions publiques prises en réponse à la crise, mais aussi à l'intégrité des processus engagés. Des cas de corruption, abus de pouvoir, de détournements, d'enrichissement illicite, de favoritisme et de népotisme ont émaillé la distribution d'aides et de filets sociaux. Une situation confirmée par les journalistes d'investigation du réseau *Malina* pour

qui le népotisme vient largement en tête. Au désarroi créé par la pandémie s'ajoute ce sentiment d'impuissance qui ébranle un peu plus la confiance des administrés envers le système en place, jugé discriminatoire et injuste par les victimes. La méconnaissance des dispositifs de lutte contre la corruption empêche les citoyens d'y recourir et de dénoncer les cas dont ils sont victimes. Des bénéficiaires non-éligibles contournent les règlements pour obtenir un accès illégitime aux aides et filets sociaux, en connivence avec les responsables chargés des distributions au niveau local.

Un plan d'action pour faire face aux dégâts de la pandémie utilisé pour exécuter les promesses présidentielles ? L'analyse de la répartition budgétaire du Plan multisectoriel d'urgence (PMDU), document phare du gouvernement adopté en juillet 2020 au plus fort de la pandémie, montre que sur un budget total de 826 millions de dollars, 35 % ont été alloués aux infrastructures. La santé, elle, a été financée à hauteur de 9.4 % du budget global, et se retrouve, de ce fait, en quatrième position dans la répartition budgétaire, note RFI. Une aberration pour TI-IM et sa directrice exécutive Ketakandriana Rafitson : « *Nous sommes dans une crise sanitaire et la première réponse doit être sanitaire* ». Pour la chercheuse, Madagascar a toujours pâti d'un budget santé trop faible, et ce malgré la signature par l'État de la déclaration d'Abuja en 2001, dans laquelle les pays signataires s'engageaient à ce que ce budget particulier constitue au moins 15 % du budget général. « *On n'a jamais atteint ce ratio-là* », confie Mme Rafitson. « *Résultat, malgré l'affluence massive de l'aide internationale, nous sommes toujours dans le même état chaotique au niveau de la réponse sanitaire* », conclut-elle. Quant au plan d'urgence mis sur pied pour contrer la pandémie, Transparency international s'étonne : « *Nous avons l'impression que le PMDU, c'est le moyen trouvé par le régime pour mettre en exécution le programme présidentiel [appelé aujourd'hui PEM pour Plan émergence Madagascar, mais qui deux ans après l'élection du président, n'a encore jamais été dévoilé, malgré de nombreuses communications qui annonçaient « une publication imminente »]. Si on regarde la part de l'investissement dédiée aux infrastructures, il s'agit pour le président de réaliser ses projets promis durant la campagne alors que nous sommes dans un contexte pandémique, donc les priorités devraient être ailleurs. Et, qui plus est, nous savons que la grande partie de ces fonds proviennent de dons et de l'aide internationale donc dédiés principalement à la crise sanitaire.* » D'après l'étude, le Parlement n'a pas été impliqué dans la gestion de la crise, contrairement pourtant à son rôle assigné de « *contre-pouvoir de l'exécutif* ». Une cellule de doléances dédiée spécifiquement à la corruption en temps de Covid-19 a également été ouverte au niveau du Bianco « *mais aucun retour n'a jamais été fait* » déplore Transparency. Aussi, l'ONG définit comme « *cruciale et prioritaire* » l'activation de la cellule mixte anticorruption prévue dans le dispositif du PMDU mais qui n'a jusque-là encore jamais fonctionné.

► Diplomatie

18/01 - Inssa Mohamed, opposant au régime de Azali Assoumani, président des Comores, a été interpellé à Antsohihy où il a trouvé refuge depuis novembre. Il doit bientôt être extradé. Les Comores ont même affrété un vol spécial pour le récupérer. Inssa Mohamed bénéficie pourtant « *de la protection que lui a accordée le HCR en sa qualité de demandeur d'asile* » souligne le collectif Résistance réunionnaise contre la dictature aux Comores. L'homme politique fait l'objet d'une accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat, de tentative d'assassinat et de terrorisme. Sa remise par l'Etat malgache aux autorités comoriennes serait une violation du principe de non-refoulement garanti par la convention de Genève de 1951, prévient le collectif. Aucun traité d'extradition ne saurait déroger à ce principe universel de non-refoulement. « *Alors que son transfert vers Moroni était prêt le 16 janvier, le gouvernement malgache a stoppé l'opération à la dernière minute, sous la pression de l'ONU à travers son agence de l'UNHCR de Pretoria* », rapporte *La Gazette des Comores*. Dans un courrier adressé au ministre comorien des affaires étrangères, le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme évoque « *un enlèvement extraterritorial commandité par l'État comorien.* »

29/01 - Inssa Mohamed a été extradé. Un vol spécial affrété par la République de l'Union des Comores s'est posé à l'aéroport de Mahajanga. L'opposant qualifié de « *terroriste* » s'était réfugié à Antsohihy où il a été cueilli par la gendarmerie. Inssa Mohamed serait sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Il soupçonné d'avoir commandité l'attentat manqué contre le président des Comores, Azali Assoumani, le 18 avril 2020. Craignant de potentiels actes de torture, la défense avait formulé une demande d'asile sur le territoire malgache. Elle avait également demandé une mise en liberté, dénonçant une détention arbitraire fondée sur la violation de la coopération internationale en matière pénale qui prévoit la comparution devant le procureur d'une personne faisant l'objet de demande d'extradition, 48 heures après son arrestation.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

11/01 - D'après le bilan de 2020 de la gendarmerie nationale, 16 965 zébus volés ont été remis à leurs propriétaires, tandis que 1 046 dahalo ont été capturés. La gendarmerie a également arrêté 84 bandits et coupeurs de route et saisi 1 514 armes. Un seul kidnapping a été enregistré. Le tristement célèbre Norbert Randriamanana, alias Lama, auteur d'une série de kidnappings dans la capitale, a été abattu lors d'une opération réalisée par les gendarmes en 2020.

20/01 - Une série d'échanges de tirs entre une bande de dahalo et la police a éclaté à Amboasary Atsimo. Deux policiers ont été gravement blessés par balle. L'équipe locale d'intervention de la police est tombée dans une embuscade tendue par les malfaiteurs qui venaient de dérober des troupeaux. Des renforts de l'armée ont été dépêchés sur place pour récupérer le bétail. Les dahalo ont pu prendre la fuite.

22/01 - Désobéissance civile - Trois morts dont un gendarme à Ambatondrazaka. Un adjudant-chef envoyé pour procéder à l'arrestation de pilliers de la réserve naturelle a été décapité par le fokonolona. Les affrontements ont fait deux autres morts, dont un mercenaire recruté par les villageois. Un frère d'arme du gendarme, un autre milicien ainsi que deux agents forestiers ont été blessés. Les affrontements se sont produits après l'arrestation de deux suspects. La foule a réclamé leur libération. Sous la pression les gendarmes ont cédé. Prenant ce geste pour de la faiblesse, l'un des mercenaires s'est déchaîné à coups de hache sur le gendarme Lahatra Rahajarison. La foule, brandissant hache et armes blanches, s'est ruée à son tour sur l'adjudant-chef et ses compagnons. Le gendarme survivant a fait des tirs en l'air et en repoussant le fokonolona qui continuait à avancer, il a mortellement blessé un individu. Désarmés, les survivants ont tenté de se cacher. Le gendarme rescapé a ouvert le feu, tuant un mercenaire et en blessant un autre. Capturés, le gendarme et ses deux compagnons ont été maltraités. Six gendarmes venus en renfort ne sont pas parvenus à tenir tête au fokonolona. Les villageois ont refusé la libération du gendarme et des deux agents forestiers jusqu'à ce que le maire intervienne. Jusqu'à 800 ha de forêt ont été détruits dans la réserve de Mandanivatsy en raison d'exploitations illicites et de pratique du tavy.

La fertilité des sols forestiers attire les villageois. *« Ils cultivent du maïs et des haricots. Ce sont des gens pauvres. Mais derrière eux, il y a des exploitants qui les encouragent à couper des arbres, puis la population cultive à cet endroit en retour. De ce village, c'est facile de transporter les arbres vers la capitale. Ce sont des bandits venus du sud de l'île, qui ont été expulsés de leur région, qui organisent cette exploitation dans la forêt »*, explique le directeur régional de l'environnement. Des hommes qui *« dégradent l'environnement mais font aussi la pluie et le beau temps en matière de sécurité*, dans cette zone enclavée, indique la gendarmerie. *Ce sont des migrants qui viennent du Sud-Est et qui se sont regroupés en une association pour pouvoir s'adonner à des abus. Ils disent garantir la protection des villageois. Ceux qui n'adhèrent pas à leur contrat sont victimes d'actes de banditisme. Donc les gens sont obligés de payer leur service en matière de sécurité.* » Une enquête a été ouverte et 18 arrestations, notamment de personnes qui ont incité à la haine envers les forces de l'ordre, ont été effectuées.

« Devant le bain de sang qui suscite l'émoi et l'indignation à Amparibolana, le respect du droit à la vie par tous et pour tous, sans distinction de fonction ou de statut social est indiscutable », rappelle la CNIDH pour qui cet événement dramatique trouve son origine dans le refus de se conformer aux procédures judiciaires et administratives. Afin de prévenir la résurgence de pareils incidents, la Commission met l'accent sur la primauté du respect de la loi, garant de l'effectivité du respect des droits humains.

15/01 - Des individus armés ont pris en otage un garçon de 16 ans dans la commune d'Ambohibary (district d'Anjozorobe). Après avoir dévalisé trois magasins, les bandits ont enlevé l'adolescent ainsi que ses deux sœurs en bas âge. Neuf hommes équipés de trois fusils Mas 36 et de fusils de chasse se sont introduits dans le village. Ils ont ouvert le feu avant de dévaliser trois boutiques. N'ayant pas trouvé d'argent dans la 4e, ils se sont acharnés sur la propriétaire mais celle-ci a réussi à leur s'échapper, quoique blessée. En guise de représailles, les malfaiteurs s'en sont ainsi pris aux enfants de la commerçante qu'ils ont emmenés avec eux, tirant en l'air pour protéger leur fuite. Après avoir libéré les deux fillettes les ravisseurs ont contacté la famille du garçon et réclamé une rançon en échange de sa libération.

16/01 - Un chef d'entreprise indien assassiné à Tanjombato en rejoignant son domicile. Le crime est l'œuvre d'une dizaine d'individus, munis d'armes blanches, sabres et poignards. On ignore encore s'il s'agit d'un meurtre commandité ou d'une attaque armée classique motivée par l'appât du gain. La police criminelle a procédé à l'arrestation de six suspects.

► Justice

11/01 - Vers la mise en œuvre d'une entraide citoyenne pour la justice. La majorité de la population, notamment celle vivant en milieu rural, est en situation de vulnérabilité lorsqu'elle entre en contact avec l'administration, avec une stratégie d'évitement systématique. Cette situation est accentuée devant l'administration judiciaire. La réputation de déficit d'intégrité du système judiciaire et des agents publics, la persistance de

la corruption dans ce milieu, est comprise comme une des causes majeures de cette (auto)-exclusion généralisée. Les statistiques sur les conditions carcérales, publiées par Amnesty International, illustrent les dysfonctionnements du système judiciaire. La difficulté d'accès des groupes vulnérables aux services d'assistance juridique aggrave cette situation et affecte certains droits fondamentaux. La principale cause est le montant élevé des honoraires des professionnels de justice.

L'ONG Ivorary met en œuvre, avec le soutien technique et financier de Fainainga, le projet « *Miara-Miom-bon'Antoka amin'ny Fiarovana eny amin'ny Fitsarana* » (MAFI) ou entraide citoyenne pour la justice. Le projet ambitionne d'offrir aux groupes vulnérables une assurance contre l'insécurité judiciaire et administrative en échange d'une cotisation. C'est un système de mutualisation des risques. Il s'agit d'un projet pilote de 12 mois réalisé dans la Région Analamanga. Le projet mandate un consultant pour mener une étude visant à établir l'état des lieux de l'accès à la justice. Le rapport permettra de définir les critères de vulnérabilité, les zones d'intervention de la mutuelle, la couverture ou l'étendu de la prise en charge à travers la priorisation des besoins juridiques/judiciaires. Une équipe de consultants définira la stratégie de mise en place de la mutuelle d'entraide citoyenne pour la justice.

05/01 - Une mère de famille de 32 ans est décédée après avoir été enfermée au commissariat de Mandriana pour outrage à un élément des forces de l'ordre. Un brigadier de police est mis en cause par sa famille. La victime est décédée au Centre de santé de base où elle avait été transférée en urgence par son beau-père. Le député et le commissaire principal de police ont rapidement entamé une négociation avec la famille pour tenter d'étouffer l'affaire. Une enquête est en cours. Le policier qui a placé la femme en garde à vue aurait été suspendu.

17/01 - Lanceur d'alerte - Un producteur de litchis placé sous contrôle judiciaire peu de temps après avoir dénoncé un monopole dans la filière. Son placement sous contrôle judiciaire fait suite à une plainte déposée par le GEL, le Groupement des exportateurs de litchis. Il avait saisi en octobre 2020 le Conseil de la concurrence pour constitution de monopole à l'encontre de ce groupement. Poursuivi pour dénonciation calomnieuse, le producteur est poursuivi pour dénonciation abusive, dénigrement, désorganisation et banque-route frauduleuse, il ne peut plus quitter Toamasina et explique ne pas pouvoir exporter ces fruits par bateau à cause « *d'un monopole qui s'est institué en 2011 et qui est tenu par le GEL, ainsi que par deux importateurs de Rungis. Je ne fais pas partie de ce groupement et je ne peux donc pas travailler normalement et exporter les fruits de la production de mes vergers* », déclare-t-il. Depuis septembre 2011, un arrêté interministériel a confié l'organisation de la campagne au GEL sous la supervision du ministère du commerce. « *Ma saisine du Conseil de la concurrence est tout à fait légale. C'est un organisme d'Etat et suivant la loi sur le commerce, toute personne est en droit de le saisir* », réagit le prévenu. Transparency International Madagascar considère ce producteur comme un « *lanceur d'alerte, qui a saisi le Conseil de la concurrence, comme la loi le lui permet, pour l'informer de certains dysfonctionnements dans la filière litchi dont il se considère victime. Il ne devrait pas être inquiété par la justice pour cela. Sans nous exprimer sur le fond de l'affaire – ce que le Conseil de la concurrence sera amené à faire – cette saisine est légitime sur la forme. De même, il est légitime pour lui de s'exprimer dans les médias et d'y exprimer son opinion* », souligne sa directrice exécutive, Ketakandriana Rafitson. « *Nous attendons, comme tout le monde, le développement de l'affaire et espérons que cette histoire renforcera l'urgence de se doter d'un dispositif légal de protection des lanceurs d'alerte à Madagascar* », poursuit-elle.

► Condition carcérale

12/01 - Grâce présidentielle : le projet de décret remis à la présidence. A l'occasion des fêtes de l'indépendance et du nouvel An, il est d'usage pour le président de la République de décréter une grâce pour les détenus condamnés. Une occasion aussi de désengorger un tant soit peu les prisons surpeuplées de 29.000 prévenus. Tous les condamnés ne bénéficieront pas de cette grâce. Notamment ceux impliqués dans des détournements de deniers publics, des affaires de concussion et de corruption, de blanchiment de capitaux, d'infractions liées au commerce international de faune et flore sauvage, aux VBG ainsi qu'à des kidnappings. Les condamnés ayant purgé au moins 15 ans de détention et âgés de 60 ans et plus bénéficieront cependant d'une remise totale de peine. A l'occasion de la célébration du 60e anniversaire de l'indépendance, en 2020, sur les 13 128 détenus condamnés à la date du 31 mai 2020, 1 695 ont bénéficié d'une grâce présidentielle (12,8 %). 1 638 condamnés (12,5 %) ont été libérés et les 57 restants ont joui d'une remise de peine. La maison centrale d'Antanimora a enregistré le plus grand nombre de graciés (226). Elle était suivie par la maison centrale d'Antalaha (199 détenus). Chez les mineurs, 89 ont été graciés sur les 192 condamnés dans tout le pays.

23/01 - Maison centrale d'Antanimora : le nombre de détenus repart à la hausse. 3 118 détenus étaient enregistrés au 24 décembre. Ils sont aujourd'hui 3 743, selon le responsable de cet établissement. Le nombre de personnes incarcérées explose toujours après les fêtes de fin d'année, de l'indépendance ou pascales. Le nombre de prévenus est toujours très supérieur à celui des condamnés. La capacité de l'établissement est de

800 détenus. Le nombre d'inculpés pour viol a augmenté depuis quelques mois, aussi bien chez les hommes adultes que les garçons mineurs. L'isolement des nouveaux détenus est de nouveau entré en vigueur pour faire face à la recrudescence du Covid-19.

27/01 - 200 000 dollars de dons du Pnud pour soutenir le ministère de la justice dans le traitement de ses dossiers et dans la lutte contre le Covid-19 en milieu carcéral. Les dons entrent dans le cadre des « activités d'appui du Pnud au domaine de la consolidation de l'État de droit en général et de l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire, y compris l'administration pénitentiaire », indique le Pnud. Des équipements seront envoyés dans les juridictions ainsi que dans les maisons d'arrêt et maisons de force.

29/01 - Le DG de l'administration pénitentiaire a révélé que 28 agents pénitentiaires ont reçu un avertissement ou un blâme en 2020, 14 sont passés en conseil de discipline. 8 d'entre eux ont été placés en détention provisoire ou condamnés. 30 autorisations de poursuite ont été accordées en 2020.

► Gouvernance - Trafics d'or

28/01 - Transparency International-Initiative Madagascar a présenté le rapport global de l'indice de perception de la corruption (IPC 2020). Madagascar est classé 149^e sur 180 pays avec un score de 25/100, soit une légère amélioration par rapport à l'IPC 2019 et une progression de neuf places. Pour Transparency, l'engagement public du président de la République dans la lutte contre la corruption, les premières condamnations issues du Pôle anticorruption et la stabilité politique ont entre autres contribué à l'obtention de ce score, avec en outre, des arrestations et des poursuites de personnalités accusées de corruption, et même une condamnation pour certaines d'entre elles. La note de 25/100 est cependant encore très éloignée de l'objectif fixé dans le Plan émergence Madagascar qui est de 40/100 en 2030. Pour y parvenir, le CSI insiste sur la création de l'agence de recouvrement des avoirs illicites, dernier organe du système anti-corruption à mettre en place. Le CSI réitère également que la proposition d'amender la loi sur le Pôle anti-corruption (Pac) pour en limiter les pouvoirs devrait être abandonnée. Adopté par l'Assemblée nationale, ce texte est encore en instance au Sénat.

29/01 - Le système anti-corruption fait bloc contre le projet de réforme du Pôle anti-corruption (Pac) tel que prévu dans la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en juillet 2020. Depuis l'irruption de ce texte qui vise à « dénaturer » les pôles anti-corruption, le comité pour la sauvegarde de l'intégrité, dirigé par Sahondra Rabenarivo, a toujours affiché sa réticence vis-à-vis de l'objectif des nouvelles dispositions initiées par le député Idealsou visant à modifier la substance de cette juridiction spécialisée. Soutenu par les autres organismes étatiques œuvrant pour la lutte contre la corruption, le CSI monte au créneau. Le projet avait été rejeté ensuite par le Sénat, verrouillé à l'époque par l'opposition. La situation risque de se renverser avec la nouvelle composition de la Chambre haute, acquise à la mouvance présidentielle. Pour mémoire, la réforme consiste à retirer des infractions économiques et financières de la compétence du Pac, à supprimer la confiscation des avoirs illicites avant condamnation et à réduire la durée du mandat du coordonnateur national et des magistrats. Le CSI estime que le retrait de cette réforme est l'une des conditions « nécessaires » pour améliorer le score de Madagascar en matière de perception de la corruption au niveau mondial.

30/01 - Du favoritisme aux abus de pouvoir en passant par la falsification des qualifications et l'usage de faux diplômes, la corruption gangrène le secteur de l'éducation. Un fléau qui frapperait à tous les niveaux du secteur, selon l'enquête menée par Transparency International Madagascar. L'enquête a été menée dans 14 circonscriptions scolaires représentant 416 établissements et plus de 2 000 personnes. La corruption règne notamment en maître dans le processus de recrutement. Lesdites pratiques seraient également observées dans l'organisation des évaluations pédagogiques tels que les examens officiels des élèves. Lors de la délivrance des certificats et des brevets, certains parents achèteraient le diplôme de leurs enfants. Le prix d'un certificat du CEPE est compris entre 100.000 et 200.000 Ar. La corruption dans le secteur a des impacts socio-économiques néfastes. Entre autres, la dévalorisation de l'éducation entraînée par le recrutement de personnel non compétent et simplement attiré par la sécurité de l'emploi. « Une éducation de piètre qualité aura tôt ou tard des répercussions dévastatrices sur l'économie », interpelle l'organisation.

L'affaire du trafic d'or à destination de Dubaï via l'Afrique du Sud³

³ Cf. l'enquête de Madagate du 09/01/21 : Johannesburg. Affaire des 73,5 kg d'or de Madagascar. De Biny à Ravokatra en passant par Regasy

05/01 - 73,5 Kg de lingots d'or en provenance de Madagascar saisis par la douane sud-africaine. Les trois personnes qui les ont transportées ont été arrêtées par les autorités sud-africaines à l'aéroport international de Johannesburg. Elles devraient se rendre à Dubaï via l'Éthiopie. Des enquêtes sont ouvertes avec l'aide d'Interpol. Cette affaire atteste une nouvelle fois de l'importance du trafic d'or entre Madagascar et Dubaï. En pleine période de la pandémie où sortir et entrer à Madagascar est, en principe, restreint, les trois individus appréhendés ont, de prime abord, réussi une prouesse. A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'État avait autorisé la reprise des vols du 12 décembre au 16 janvier. Les seuls autorisés sont, normalement, les voyages de rapatriement, de rapprochement familial et d'obligations professionnelles. Le fait que l'or saisi ait été découvert dans les bagages à main des trois trafiquants présumés amène à penser qu'ils pourraient « *ne pas avoir pris un vol commercial, mais un vol privé* ». Outre la restriction des voyages à l'étranger, l'État a, par ailleurs, suspendu l'exportation de l'or depuis octobre. Ceci au motif d'assainissement de la filière et afin d'améliorer les contrôles aux frontières. La saisie d'une quinzaine de kilos d'or à Maurice a été l'un des faits ayant motivé la suspension de l'exportation du métal jaune. L'État, du reste, compte s'arroger une réserve d'or et positionner ainsi la Banque centrale comme un acheteur privilégié de ce métal précieux vis-à-vis des opérateurs du secteur.

06/01 - Une personne a été arrêtée à Madagascar dans le cadre de l'affaire de trafic de 73,5 kg d'or d'une valeur estimée à 4,5 millions de dollars. Trois personnes ont déjà été interpellés au niveau de l'aéroport de Johannesburg par les autorités sud-africaines. Une cinquième personne est recherchée. La douane malgache, absente au moment de l'embarquement des passagers du vol privé de la compagnie STA, se défend en affirmant ne pas avoir été saisie à l'avance pour les formalités d'usage. Le vol a fait une escale technique à Toliara mais les autorités excluent toute complicité de la douane locale. Des contacts sont en cours avec les entités concernées dans le but de rapatrier ces richesses nationales. Le général Richard Ravalomanana, secrétaire d'État à la gendarmerie, a soulevé l'hypothèse que « *les deux passagers [qui n'ont pas embarqué] se sont désistés pour que l'aéronef ne soit pas en surcharge* ». Il aurait été question d'un vol intérieur, ce qui expliquerait l'absence des autorités de « *contrôle conjoint* », à l'aéroport d'Ivato. En cette période de pandémie, les seuls aéroports autorisés pour le départ et l'arrivée des vols internationaux sont ceux d'Ivato et de Nosy-Be. Une éventuelle complicité au sein de l'ACM serait de ce fait envisagée.

Le compte *Facebook Justice Madagascar* écrit : « *A Madagascar, les délinquants doivent appeler les douaniers 24 heures avant leur départ pour un contrôle de leurs bagages. La police de l'air et des frontières (PAF) a donc laissé partir trois personnes à l'étranger sans que leurs bagages soient contrôlés. Comme il y a huit aéroports internationaux contrôlés par des opérateurs privés à Madagascar, on ne peut que spéculer sur l'étendue des dégâts. (...) Les autorités malgaches qui doivent surveiller les frontières malgaches appliquent à la lettre les mesures concernant la lutte contre le Covid-19 : elles se lavent les mains.* »

L'Express écrit : « *On a beau engager une société pour s'occuper de la sûreté des vols en renforçant les contrôles, on a beau mettre en place des appareils de surveillance, des appareils de fouille comme dans tous les grands aéroports, les trafics continuent de plus belle. On a embauché des personnels de contrôle souffrant de cécité au sein des différentes entités assurant la sûreté et la sécurité des vols. On a mis des scanners allergiques aux tortues, des caméras s'éteignant automatiquement à la vue d'un lingot.* »

« *Pour une cargaison interceptée et médiatisée, combien de kilos d'or non déclarés passent les frontières en catimini ?* » s'interroge *La Gazette*.

07/01 - L'Etat va porter plainte à l'encontre des 5 personnes impliquées dans l'affaire du trafic des 73,5 kg d'or interceptées en Afrique du Sud. L'affaire devrait être portée bientôt devant le Pôle anticorruption (PAC). Pour les trois personnes arrêtées en Afrique du Sud, l'État a annoncé son intention de demander leur extradition mais la question est de savoir si l'accord de coopération judiciaire entre Madagascar et l'Afrique du Sud est opérationnel. Le rapatriement du métal précieux va être demandé pour être remis à la Banque centrale qui se consacre actuellement à la constitution d'une réserve d'or nationale. Le conseil des ministres a annoncé également la mise en place prochaine de l'agence de recouvrement des avoirs illicites, conformément aux dispositions de la loi adoptée sur la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent et aux demandes formulées par le FMI. *Midi* constate que cette affaire a provoqué un choc dans l'opinion et que le pouvoir se trouve dans la tourmente. L'Assemblée nationale envisage de se saisir de l'affaire et de créer une commission d'enquête parlementaire.

08/01 - Trafic de 73,5 kilos d'or : course contre la montre avant le 12 janvier. « *Il n'existe pas d'accord d'entraide judiciaire entre Madagascar et la République Sud-Africaine* », a fait savoir le ministre de la justice. En ajoutant toutefois que « *Madagascar fait partie des Etats-parties à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée* ». Cette Convention dite de Palerme a mis en place un cadre universel pour la mise en œuvre d'une coopération policière et judiciaire internationale permettant d'améliorer la prévention et la répression de la criminalité organisée. En application du « *principe de réciprocité* » prévu par cet instrument international, Madagascar va demander en urgence l'extradition des trois individus détenus en Afrique du Sud, qui devraient être jugés dans ce pays le 12 janvier. Une vingtaine de personnes, soupçonnées d'être impliquées de près dans cette affaire, seront déférées devant le parquet. Le parti politique APM (Antoko

Politika Madio) a déposé une plainte auprès du Bianco. Il soupçonne une corruption à haut niveau impliquant des hauts responsables.

Les autorités n'ont pas évoqué le trajet de l'avion d'une compagnie privée appartenant selon certains à un « Vazaha » qui a quitté Ivato en tant que vol national sans faire de déclaration auprès des autorités aéroportuaires pour faire cap sur Toliara où il aurait rempli les formalités d'un vol international. Qui a donné l'autorisation pour le vol international à destination de Johannesburg ? Dans un premier temps, les trafiquants auraient tenté de faire passer 89 kilos d'or mais la cargaison aurait été interceptée et fait l'objet de transaction pour aboutir à l'exportation de 73,5 kilos. « *Est-il possible d'exfiltrer les trois trafiquants d'or malgaches en Afrique du Sud avant le 12 janvier 2021 alors qu'un variant très contaminant du Covid a été trouvé dans ce pays ?* », s'interroge Justice Madagascar.

L'Express écrit : « *L'avion n'aurait pas pu décoller d'Ivato ou de Toliara sans autorisation en bonne et due forme de l'ACM. Aucun pilote ne conduirait un appareil sans un plan de vol authentique. Aucune compagnie ne permettrait à son appareil de voler sans papiers en règle. L'avion n'aurait pas pu survoler l'espace aérien sud-africain sans un plan de vol envoyé au préalable, au risque de se faire abattre. L'avion n'aurait pas pu atterrir à l'aéroport de Johannesburg s'il n'était pas en règle. C'est d'autant plus vrai que la liaison aérienne avec l'Afrique du Sud reste fermée. Ce sont les principes fondamentaux de l'aviation civile. C'est donc faux d'affirmer que le vol était clandestin. Il a eu au contraire tous les papiers administratifs et douaniers pour effectuer le vol.* »

08/01 - Trois malgaches, dont un possédant la nationalité française, sont entre les mains des autorités sud-africaines tandis qu'à Madagascar une dizaine de personnes suspectées ont été soumises au feu roulant des questions des enquêteurs. Parmi eux, les membres de l'équipage de l'aéronef ayant conduit les marchandises et les trois suspects d'Antananarivo à Johannesburg via Toliara ainsi que les deux personnes ayant fait faux bond et n'ont pas pris l'avion. L'un d'eux a été appréhendé dès le début, le second, après avoir été « *victime d'un avis de recherche* » sur les réseaux sociaux, s'est finalement rendu aux autorités. Durant l'enquête et après des heures d'interrogation, l'un des suspects aurait avancé qu'il allait tout avouer. Il aurait demandé aux enquêteurs un moment de réflexion mais contre toute attente, il aurait ouvert la fenêtre du bureau d'enquête pour tenter de sauter du 5^e étage de l'immeuble. Les enquêteurs sont parvenus à le ramener à la raison. En Afrique du Sud, la ligne de défense des suspects serait d'affirmer que l'or ne vient pas de Madagascar mais du Mali. Il se disent capables de prouver leurs dires et même l'itinéraire emprunté. Ils se considéraient comme des intermédiaires à qui le propriétaire aurait confié sa vente à Dubaï.

10/01 - A l'issue de plus de deux jours d'audition auprès du Pôle anticorruption, 8 personnes soupçonnées d'être impliquées dans l'affaire ont été placées sous mandat de dépôt, sept hommes à Tsiarahy et une femme à Antanimora. Parmi ces suspects figurent de simples citoyens, des responsables au niveau de l'Aviation civile de Madagascar (ACM) et de la compagnie aérienne privée. Ces personnes sont poursuivies pour violations du code des douanes et des réglementations minières, falsification de documents officiels, corruption directe ou indirecte et exportation illicite d'or. Une demande d'extradition des trois personnes arrêtées en Afrique du Sud a été officiellement transmise aux autorités sud-africaines. L'Etat demande également le rapatriement de ces métaux précieux.

11/01 - L'avion de la compagnie privée STA saisie par la douane malgache. La douane est passée à l'action en procédant à la saisie de l'avion ayant emmené les trois malgache et les lingots d'or en Afrique du Sud. Une source proche du dossier affirme que la caméra de surveillance, placée à l'emplacement de l'avion en dehors du hangar, la veille de son départ, a été piratée et le système d'enregistrement endommagé. Un « *incident* » qui n'a pas permis d'enregistrer les mouvements autour de l'avion sur la période considérée.

13/01 - Sept personnes activement recherchées. Des mandats d'arrêt ont été lancés. Il s'agirait des personnes supposées avoir pris part à l'extraction des métaux précieux, des présumés premiers propriétaires de l'or et des personnes ayant facilité le voyage pour l'Afrique du Sud. L'or exporté illicitement aurait été fourni par des exploitants clandestins opérant dans des parcs nationaux comme Ankarafantsika et Ranomafana. Concernant la tentative de falsification des documents d'autorisation de transport de ces métaux, le DG de la douane, Ernest Zafivanona Lainkana, affirme qu'il y a bel et bien eu une autorisation délivrée par Sky Gold Mali, mais elle concerne des pièces automobiles et date du 22 décembre. Les passeurs auraient tenté de falsifier ces documents pour faire croire que l'or provenait du Mali et non de Madagascar. Le DG de la douane indique en outre que l'or avait déjà été préalablement placé dans l'avion et ne se trouvait pas avec les passagers ni avec les bagages lorsque ceux-ci ont circulé dans l'aéroport. Il confirme également que les caméras de vidéo-surveillance ont été coupées au moment où les passagers circulaient.

La comparution des trois malgaches arrêtés à Johannesburg dans le cadre de l'exportation illicite d'or est reportée au 1^{er} février. Ils bénéficient ainsi de 15 jours supplémentaires pour mieux armer leur défense.

Même si les possibles charges retenues contre eux pèsent lourds, « *il est possible que des accusations de blanchiment d'argent et de fraude soient portées contre les trois accusés à un stade ultérieur* », a lancé le porte-parole de la police sud-africaine. Le procureur Solofohery Razafindrakoto indique que ce report pourrait être une bonne chose pour la demande d'extradition des trois personnes et du rapatriement des 73,5 kilos d'or.

14/01 - Les trois personnes arrêtées en Afrique du Sud ont émis une requête auprès de la justice sud-africaine pour une libération sous caution. Depuis quelques jours, des comptes « *fake* » sur Facebook amplifient les bruits sur l'existence d'émissaires qui auraient entamé des tractations avec les autorités sud-africaines. Plusieurs sources en haut lieu démentent ces rumeurs. Aucune délégation mandatée par le gouvernement n'aurait fait le déplacement. Le suivi de l'affaire est confié à l'ambassade malgache à Pretoria. Selon *Midi*, les autorités seraient déterminées à démanteler le vaste réseau de trafiquants qui a ruiné le pays depuis de longues années, en menant des investigations sur l'ensemble de la chaîne : localisation des mines d'extraction, identification des intermédiaires, des exportateurs et des clients finaux.

Deux autres individus, un malgache et un indo-pakistanaï, ont été placés sous mandat de dépôt après avoir été entendus par la gendarmerie et déferés au pôle anticorruption. Ces deux individus auraient transporté l'or d'un quartier de la capitale à l'aéroport.

18/01 - Les trois prévenus détenus en Afrique du Sud ont entamé une procédure de demande de liberté sous caution, mais celle-ci a été « rejetée », a affirmé le ministère malgache des affaires étrangères. La diplomatie malgache souligne que « *l'audience du 12 janvier ainsi que celle à venir du 1er février n'ont aucun lien avec la demande de rapatriement des lingots d'or saisis et d'extradition des trois prévenus* » poursuivis pour « *transport illicite de métaux précieux et violation de la loi douanière sud-africaine.* »

18/01 - Tous les avions de la compagnie privée STA appartenant à un opérateur étranger cloués au sol. L'épouse du propriétaire de la compagnie, considéré comme l'homme le plus riche de Madagascar, a réussi à mettre le cap vers un pays étranger « *pour motif d'évacuation sanitaire car cette dame est atteinte d'un cancer en phase terminale* », a expliqué un haut responsable. L'information a fait le buzz sur les réseaux sociaux. *Midi* rappelle que les vols d'évacuations sanitaires doivent bénéficier d'une autorisation préalable des autorités compétentes et le départ doit être assisté par toutes les entités de contrôle aux frontières. La question est donc de savoir si toutes ces nouvelles mesures ont été respectées pour cette évacuation sanitaire. Une autre évacuation sanitaire aurait également été effectuée dans le courant de la semaine passée. Il s'agirait d'un *karana* qui aurait été traité au niveau d'une clinique privée de la capitale.

20/01 - Selon La Lettre de l'Océan indien (LOI), la compagnie STA est la propriété de l'homme d'affaires Gilbert Biny, un proche du colonel à la retraite Yves Roger Rajoelina, père du chef de l'Etat. Gilbert Biny compte également parmi ses associés de longue date Rodolphe Razakandisa, père de la première dame, Mialy Rajoelina. L'appareil de la compagnie qui a convoyé l'or en Afrique du Sud est régulièrement utilisé par le ministère des finances pour délivrer les bons de caisse des fonctionnaires en poste dans les différentes régions de l'île. Pour la *LOI*, le lien entre le gouvernement et l'appareil de STA serait à l'origine de la précipitation avec laquelle a réagi à l'annonce de l'arrestation de trois Malgaches en Afrique du Sud. Le ministère de l'économie et des finances a formellement démenti que l'avion soit utilisé pour acheminer les bons de caisse des fonctionnaires. Celui-ci se fait principalement par voie terrestre et pour les zones les plus enclavées un contrat a été conclu avec une autre compagnie que STA.

21/01 - Un mandat d'arrêt international lancé par le conseil des ministres contre les trois trafiquants. Dans ce cadre, le gouvernement compte sur une collaboration des autorités judiciaires sud-africaines afin que les trois Malgaches soient jugés dans la Grande île et les 73,5 kg de lingots rapatriés. « *Il est prouvé que les lingots d'or sont partis de Madagascar* », précise également le conseil des ministres qui dément la thèse d'une origine malienne du métal précieux. Neuf personnes sont jusqu'à présent sous les verrous mais la justice n'a pas encore pu mettre la main sur les commanditaires de cette exportation illicite dont la valeur est estimée à plus de 4 millions de dollars. Pour *Midi*, le mandat d'arrêt international est ambigu : « *qui dit mandat d'arrêt dit arrestation ; pourtant ils sont déjà arrêtés en Afrique du Sud et l'un d'entre eux est de nationalité française. On se demande ainsi quelle sera la procédure à suivre pour son arrestation.* »

23/01 - L'enquête sur l'affaire des 73,5 kg d'or avance. 4 suspects sur les 7 faisant l'objet de recherche ont été appréhendés et déferés devant le Pac. Il s'agit des deux bagagistes de la société STA et des deux responsables de la sûreté d'une société aéroportuaire. Les deux bagagistes ont été relâchés tandis que les deux responsables de la société ont été placés sous mandat de dépôt. « *Ils avaient pour mission de contrôler les bagages* », a expliqué le procureur. Ils étaient en poste le 31 décembre, jour du décollage de l'avion.

29/01 - Les enquêtes judiciaires sur les lingots des 73,5 kilos d'or saisis en Afrique du Sud se poursuivent. En outre, les députés ont ouvert une enquête parlementaire. Les élus membres de la commission

Ressources stratégiques à l'Assemblée nationale veulent « *découvrir eux aussi la vérité sur cette affaire* ». Les députés n'entendent pas, pour l'instant, convoquer les hauts responsables cités dans le dossier.

19/01 - Un karana et son épouse malgache interpellés par la douane à l'aéroport de Nosy-Be pour avoir tenté de sortir une importante quantité d'or du pays. Ils devaient prendre un vol à destination de Mayotte. Suite à la prise de 3,6 kg d'or au mois de décembre, les contrôles demeurent renforcés sur cet aéroport. Les douaniers ont réussi, après une fouille corporelle, à mettre la main sur 300 g de bijoux que l'épouse avait dissimulé autour sa taille. Le couple a été interpellé et leur vol annulé. Pour rappel, six ressortissants indo-pakistanaïens et un Malgache avaient été arrêtés à l'aéroport de Nosy-Be en décembre 2020 en flagrant délit de tentative d'exportation illicite de 3,6 kg de lingots d'or. Ils les avaient dissimulés dans leurs bagages à destination de Dubaï.

► Droits des femmes, violences basées sur le genre

► Université, éducation, droits de l'enfant

04/01 - Ouverture de trois nouvelles universités cette année à Soavinandriana, Antsirabe et Fénérive-Est. Madagascar compte environ 80 000 nouveaux bacheliers chaque année et ne peut actuellement en accueillir que 20 000.

07/01 - Les étudiants de l'École normale supérieure (ENS) d'Antananarivo descendent dans la rue. Le recrutement des sortants de cette école par le ministère de l'éducation est au cœur de cette manifestation. Les étudiants réclament la priorisation de leur recrutement car ils seraient nombreux à ne pas encore avoir obtenu de poste. Des affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre. Trois étudiants ont été arrêtés. Le leader du mouvement a été blessé. Le recrutement de 7 500 enseignants est prévu au budget 2021 (contre 8 000 en 2020). Les élèves sortant des centres de formations pédagogiques comme les CRINFP et l'ENS sont normalement prioritaires pour les recrutements, de même que les enseignants Fram mais ces derniers sont souvent privilégiés. L'insertion professionnelle demeure un problème majeur pour les diplômés de l'ENS. *L'Express* indique qu'« à l'ENS ils sont près de 1 500 enseignants depuis 1996 à attendre un poste. Les promotions de l'École supérieure en éducation physique et sportive s'entassent également. Ils sont aussi des milliers à végéter depuis plusieurs années. (...) Depuis 2014, les enseignants tirent la sonnette d'alarme sur leur cas en descendant dans la rue. Cette même année, l'État, sur financement de la Banque mondiale, a décidé de recruter 40 000 enseignants non qualifiés. Ceux qui ont fait quatre ans de formation supérieure sont restés sur le carreau. » Et de conclure : « L'État n'a pas intérêt à dépenser de l'argent pour la formation d'enseignants qualifiés pour recruter par la suite des enseignants tout-venant. »

08/01 - La grève des étudiants de l'ENS se généralise. Leurs collègues d'Antsiranana ont rejoint le mouvement et ont fait savoir que les cours dans toutes les écoles normales de Madagascar seront suspendus tant que l'État ne leur aura pas donné satisfaction. Des heurts se sont produits avec les forces de l'ordre et 16 étudiants ont été arrêtés pour enquête pour dégradations de biens publics. Les meneurs devront signer une lettre d'engagement à cesser la grève « *pour ne pas semer le trouble dans une ville affaiblie par la pandémie* ».

09/01 - La ministre de l'éducation nationale, Marie Michelle Sahondrarimalala, annonce que les étudiants des écoles normales supérieures seront embauchés lors des 7e et 8e vagues de recrutement. Le dénouement est intervenu après deux jours de pourparlers. Le principe retenu désormais est de calibrer le concours en fonction des besoins du ministère afin que les services concernés se préparent financièrement et administrativement aux recrutements des futurs sortants.

10/01 - Le nouveau code minier, en préparation, luttera contre le travail des enfants. Pour rappel, l'image de Madagascar s'est dégradée l'année dernière lorsque la presse internationale a révélé l'exploitation de 10 000 enfants dans les mines de mica. Le ministre des mines, Fidiniavo Ravokatra, s'est rendu par la suite sur place pour s'informer de la situation. Les membres du comité de réflexion qui travaillent sur la refonte du code ont intégré la protection des enfants et la lutte contre le travail des mineurs. Un engagement qui figure parmi les critères des importateurs internationaux. « *Dans la majorité des cas, les mères de famille travaillant dans les mines emmènent leurs enfants avec elles. Le ministère des mines ainsi que toutes les parties prenantes ont apporté une grande réforme dans les textes (...). Dorénavant, la protection des femmes et enfants sera prise en compte. Les opérateurs miniers s'engagent à ne pas employer les enfants. En parallèle, l'installation d'aire pour enfants avec monitrice sera désormais inscrite dans le cahier des charges* », rapporte un opérateur. La réforme du code qui aurait dû être bouclée en 2020, a été suspendue en mars en raison de la pandémie. Les travaux de la commission ont repris au mois d'août et se poursuivent.

► Santé

05/01 - La qualité des soins dans les Centres de santé de base (CSB) va être scrutée de près. Leur qualité a toujours fait l'objet de vives critiques. Dans cette optique a été organisé dans la région de Vakinankaratra un atelier sur le thème « *le Centre de santé de base, modèle en promotion de la santé* ». Les CSB, qui assurent une mission de service public, seront contraints de se conformer aux normes sanitaires définies durant cet atelier. Entre autres l'accueil et la prise en charge des patients, l'humanisation des soins, la mise en place de la Couverture santé universelle (CSU), l'application de l'approche 5S qui impose la discipline, le respect mutuel et le sens du service. « *Il y aura une évaluation et les CSB seront notés en fonction de leur qualité de service* », indique le ministère de la santé.

06/01 - La culture de cannabis et son trafic explosent. Les saisies se multiplient. Des dizaines d'hectares sont consacrés à sa culture dans différents secteurs difficiles d'accès, notamment dans la région d'Ambanja et dans le Sud. Selon le secrétaire d'Etat à la gendarmerie nationale, 15 tonnes ont été en 2020. 380 personnes impliquées dans des trafics de ce produit ont été appréhendées.

13/01 - Diabète : le dépistage reste encore un luxe. Seuls 2 % des 2 725 Centres de santé de base (CSB) disposent de tests. 10 % seulement de la population a effectué un dépistage, d'après les estimations, ce qui est encore largement insuffisant par rapport aux objectifs fixés. Des efforts sont mobilisés par le ministère de la santé et ses partenaires pour la dotation de glucomètres aux formations sanitaires. Le dépistage ne sera pas gratuit mais sera à la portée de toutes les bourses. Son coût dans les CSB ne devrait pas dépasser les 5 000 Ar. Le dépistage est crucial, particulièrement dans les circonstances actuelles où être diabétique est un facteur aggravant en cas de Covid-19.

16/01 - L'eau est au centre des préoccupations pour un nombre croissant de ménages tananariviens. Le mécontentement s'accroît. Pour *Midi*, cette situation perturbe sérieusement le mode de vie des familles dans les quartiers concernés et commence à avoir des **répercussions sur la santé de la population**. L'alimentation ne revient que tard dans la nuit. Au manque de sommeil s'ajoute le stress lié aux contraintes causées par la situation. Nombreux sont les usagers qui n'ont ni le temps ni la force physique d'aller chercher l'eau loin de leur domicile ou ne peuvent régler le coût de l'achat de bidons auprès d'intermédiaires. L'hygiène personnelle est compromise alors que la menace une seconde vague de la pandémie. La ministre de l'eau de l'assainissement et de l'hygiène a fait savoir qu'un manque de 100 000m³ d'eau est observé à Antananarivo en raison de l'insuffisance de précipitations. 125 grandes citernes sont et seront installées dans les quartiers de la capitale et certaines communes périphériques. Le prix du bidon jaune est passé de 100 à 500 Ar puis à 1000 Ar dans certains quartiers de la capitale. Les défaillances du réseau de distribution provoquent une perte de 40 % journalière. De ce fait, seulement 110 000 m³ sur les 250 000 m³ produits chaque jour sont rentables pour la compagnie nationale. Des forages vont être effectués dans la ville d'Antananarivo pour solutionner partiellement ce problème d'approvisionnement en eau mais la quantité allouée à chaque famille sera réglementée.

23/01 - 80 % des écoles dépourvues d'eau potable. Cette situation figure parmi les causes de l'important absentéisme des élèves en raison des maladies dues aux mauvaises conditions d'hygiène et à l'utilisation d'eau non-potable et insalubre. Un partenariat avec le Japon va permettre d'équiper de points d'eau quinze écoles primaires publiques de quatre circonscriptions scolaires de la région Analamanga. 1 686 élèves et 78 enseignants en seront les bénéficiaires pour un coût de 75 000 euros. « *L'accès à l'eau potable est un droit et contribue beaucoup à l'amélioration de la santé et de l'apprentissage des élèves. Ce don arrive à point nommé surtout dans le contexte où se trouve le pays* », déclare la ministre de l'éducation, Marie Michelle Sahondrarimalala.

22/01 - La dépréciation de la monnaie nationale accusée d'être à l'origine d'une hausse du prix des médicaments qui atteindrait en moyenne 50 %. *L'Express* observe que les autorités s'acharnent sur les détaillants de riz pour en stopper le prix et font en revanche preuve de passivité à l'égard des grossistes répartiteurs de médicaments. « *Les hôpitaux publics seront plus que jamais un mouvoir avec des médicaments inaccessibles aux petites bourses. Et cela n'augure rien de bon avec la deuxième vague de coronavirus qui menace. Beaucoup ne pourront pas lutter à armes égales avec le virus* », déplore le quotidien.

► Migrations

04/01 - La gendarmerie de Nosy Be a procédé à l'arrestation d'un Comorien et de deux présumés complices malgaches. Le ressortissant étranger est poursuivi pour clandestinité, trafic de drogue et d'êtres humains. Il a été mis en prison. Ses coauteurs ont bénéficié d'une liberté provisoire. Utilisant un bateau à voile, il transportait des clandestins vers les Comores et revenait sur la Grande île avec ses compatriotes d'Anjouan,

également clandestins. Il soutirait 4 millions Ar à chaque migrant. Il partait le plus souvent de Nosy Be et de Mahajanga. Lors de son arrestation, il était sur le point de d'embarquer 14 passagers à Mahajanga. Selon lui, ils seraient nombreux à s'adonner à ce trafic en toute impunité depuis ce port.

13/01 - Catastrophe humanitaire dans l'Androy : plus de 500 personnes en partance pour Antananarivo ont été bloquées à Fianarantsoa. « *Il ne reste plus personne dans notre village. Tout le monde est parti pour une vie meilleure car là-bas, l'on meurt de faim. Il n'y a rien à espérer, pas d'eau, pas d'aliment, rien* ». Ce sont les propos d'un père de famille originaire de la commune d'Andatanosy, district d'Amboasary. *Midi* écrit : « *Si la migration de la population de l'Androy vers les autres régions du pays constituait une politique économique durant l'ère coloniale, elle serait actuellement une nécessité pour la population concernée.* » Pour un haut responsable, « *l'absence de politique de développement pour cette région durant quarante ans* » est l'une des causes ayant favorisé cette vague de migration. La ministre de la population s'est rendue sur place pour s'informer de la situation. Les autorités locales ont pris en charge les migrants pour une semaine. Les migrants ont été trompés puisqu'on leur a promis de voyager sans encombre depuis le Sud vers leurs destinations respectives alors que les frais de transport qu'ils ont versé ne leur permet pas de se rendre au-delà de la capitale.

14/01 - Des migrants du Sud sans ressources sont bloqués dans les gares routières de la capitale où ils arrivent par flots. Certains avaient vendu tous leurs biens pour partir vers l'inconnu. « *Hommes, femmes et enfants en guenilles, les yeux hagards exorbités par plusieurs semaines de diète, la peau collée aux os, débarquent des taxis-brousse écrit L'Express. Les dahalo ont compromis leur existence alors que la nature a tout simplement anéanti tout espoir de vie dans une région déjà aride mais devenue désertique à cause du réchauffement climatique. Cela devait arriver un jour. Faut de avoir pris au sérieux le problème d'eau dans le Sud ainsi que celui de l'insécurité, on en arrive à cet exode massif sans précédent. Une bombe à retardement. (...) Le problème a pris une dimension énorme qu'il va falloir trouver de gros moyens pour l'enrayer.* » Les autorités envisagent de créer des campements provisoires.

Face à la migration massive de populations du Sud, le conseil des ministres a indiqué que la région Bongolava peut accueillir jusqu'à 1 200 familles pour des exploitations agricoles. Selon une enquête réalisée par l'OIM, « *depuis 2015, 30 % de la population issue de quelques communes du Sud ont commencé à quitter leur localité pour rejoindre le Nord et l'Ouest de la Grande île.* » Ce phénomène de migration se produit surtout durant la saison sèche.

27/01 - Migration de la population du Sud - Plus de 1 400 personnes sont passées par Antananarivo. Bon nombre d'entre elles vont rejoindre le Nord de la Grande île, comme Maevatanana, Anjiajia, Ambilobe, Ambanja, Ambondromamy, Antsiranana. D'autres iront à l'Est comme Ambatondrazaka ou sur les Hauts-plateaux, comme à Tsiroanomandidy. L'identité de chacune de ces personnes a été enregistrée par le ministère de la population afin de pouvoir faire un suivi de leur situation. Cependant, certains ont quitté leur terre natale sans destination précise ni famille d'accueil. Le ministère encourage la population du Sud à rester chez elle, malgré le *kere* et la sécheresse qui sévissent dans cette région.

29/01 - 600 familles avec plus de 2 000 enfants, touchées par la crise alimentaire dans le Sud, sont contraintes de se déplacer à Tolagnaro. Ces enfants ont dû abandonner l'école, rapporte l'Unicef Madagascar pour qui ce chiffre risque encore d'augmenter.

28/01 - 2 624 étrangers reconduits à la frontière en 2020, dont 2 086 frappés de mesure de visa non renouvelable ; 13 non autorisés à séjourner à Madagascar et 86 en situation irrégulière. Sans compter les 1 033 étrangers qui ont fait l'objet d'enquête et d'examen de situation. 46 ont été convoqués et 74 arrêtés. Pour les besoins de l'enquête, 99 étrangers ont été frappés d'une interdiction de sortie du territoire (IST).

► Médias

14/01 - Le quotidien *Midi* reçoit la nouvelle ambassadrice de Chine et annonce que la coopération va s'intensifier entre les deux parties. La Chine se dit prête à soutenir les médias locaux. L'envoi de journalistes malgaches à la découverte de la culture et du monde journalistique chinois reprendra dès que la situation sanitaire le permettra. D'un autre côté, une délégation de la presse chinoise est attendue à Madagascar dès que ce sera possible. Le DG du quotidien, Jeremy Rabesahala, a affirmé que l'échange d'expériences ne peut qu'être bénéfique aux deux parties.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

12/01 - Le projet de graphite Vatomina entrera en production au 2e trimestre. La compagnie indienne Tirupati avance vers son objectif de devenir l'un des principaux producteurs de graphite à Madagascar. Elle va mettre en service cette année un deuxième projet, ce qui lui permettra d'atteindre une capacité de production de 9 000 tonnes de graphite en paillettes par an. Ce volume s'ajoutera aux 3 000 tonnes par an de son projet Sahamamy opérationnel depuis début 2019. La société cible les marchés en pleine croissance des véhicules électriques, du stockage d'énergie, des retardateurs de flammes ou encore les industries du graphène et des composites. Le graphite malgache est réputé pour sa qualité et la Chine reste le principal concurrent de Madagascar. La province de Toamasina contient le plus gros gisement de graphite de la Grande île. Quatre sociétés exploitantes et exportatrices étaient déjà enregistrées dans cette partie de l'île : la société Galois qui a commencé à exploiter à Madagascar il y a plus d'un siècle, la société Graph Mada, Power Stand development (PSD) et Rostin.

28/01 - Base Ressources annonce que les discussions avec le gouvernement sur les conditions fiscales de son projet minier à Toliara se poursuivent. L'instance dirigeante a par ailleurs souligné que la compagnie minière ne prendra pas de décision finale d'investissement pour le projet de sables minéraux avant septembre 2021.

30/01 - Ambatovy prépare la reprise de sa production de nickel et de cobalt. Les activités d'extraction de Moramanga et de transformation de Toamasina avaient été suspendues en avril 2020 en raison de la pandémie. Une suspension qui a provoqué le rapatriement de la majorité des cadres de la compagnie mais aussi la perte d'emploi pour les milliers de salariés directs et indirects de la plus grande compagnie minière de Madagascar. Le nickel et le cobalt représentent 30 % des recettes d'exportation du pays. La suspension compte parmi les causes de dépréciation de la monnaie nationale. La reprise d'Ambatovy avait été annoncée en juillet 2020 par Sumitomo Corporation, son premier actionnaire, avec une prévision de production de 3 000 tonnes de nickel sur les trois premiers mois. Cette reprise bénéficie de l'appui de l'ambassade du Japon.

18/01 - La Banque de Madagascar a pu acquérir 177 kg d'or en vue de constituer la réserve d'or nationale. Le ministre des mines a annoncé que 938 kg ont été déclarés officiellement exportés en 2020 alors que les statistiques miroirs provenant des pays destinataires font état de 2 à 3 tonnes d'or importées chaque année de la Grande île. En outre, « *la valeur des devises rapatriées issue de l'exportation d'or en 2017 devrait se chiffrer à 111 milliards Ar. Cependant, seuls 402 millions Ar ont été enregistrés dans les caisses de l'État. Pour 2020, les devises à rapatrier portaient sur une valeur de 394 milliards Ar mais seulement 6,7 milliards Ar ont été enregistrés. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons pris la décision de suspendre temporairement les opérations d'exportations aurifères depuis octobre 2020* », a expliqué le ministre.

22/01 - Un homme a été appréhendé par la police à la gare routière de Toliara avec 288 tortues araignée. Venant d'Antananarivo pour commercialiser de la friperie, il travaillait en fait avec des fournisseurs de tortues de Mangily qui ont pu réunir ces tortues en seulement quinze jours. Il avait prévu de les vendre 15 000 Ar pièce dans la capitale.

► Environnement, foncier

09/01 – Région Sava : les aires protégées gravement menacées. Les membres de la communauté de base « *Vondron'olona ifotony* » (VOI), responsables de la surveillance et du contrôle des zones protégées, déplorent l'envahissement de la plupart de leurs secteurs par des groupes d'individus qui pratiquent une déforestation massive et opposent une farouche résistance durant leurs interventions. Les contrevenants, constitués principalement de riverains des sites concernés, évoquent l'insuffisance de terrains agricoles pour expliquer leurs actions. « *Nous sommes impuissants face à ce phénomène de dégradations intensives des aires protégées. Cela conduira inexorablement à la destruction de la couverture forestière de ces zones à court terme* », annonce un membre du comité de vigilance du parc Marojejy.

12/01 - 129 infractions liées aux feux de brousse dans les régions de Boeny et Betsiboka en 2020. 94 personnes ont été placés sous mandat de dépôt. Plus de 70 millions de jeunes plants seraient déjà prêts pour la campagne de reboisement qui doit débuter le 22 janvier. L'objectif pour cette année est de couvrir plus de 75 000 ha à travers le pays, afin d'atteindre l'objectif présidentiel de reverdir le pays. Cette surface a connu une importante augmentation par rapport à l'objectif fixé l'année dernière (40 000 ha pour 60 millions de jeunes plants). Mais pour le directeur régional de l'environnement de la région Boeny, aucune campagne ne devrait être lancée tant que des mesures efficaces ne seront pas prises pour tenter de limiter les feux de brousse.

30/01 - 700 000 ha de forêts perdus à Madagascar entre 2004 et 2017. Ne faisant pas partie des 11 « *fronts de déforestation* » identifiés dans le monde il y a encore 5 ans, Madagascar figure maintenant parmi les 24 fronts récemment identifiés et détaillés dans le récent rapport scientifique du WWF sur la déforestation dans le monde. Le phénomène de déforestation à Madagascar atteint maintenant un seuil critique. En cause : la

croissance démographique qui entraîne l'augmentation de la demande en produits forestiers (charbon, bois de chauffe et autres), les crises politiques qui n'ont pas été sans conséquences sur le secteur de l'environnement qui a vu défiler onze ministres en dix ans, la baisse du pouvoir d'achat notamment dans les zones rurales, les aléas climatiques avec leurs conséquences sociales et économiques, notamment la migration vers les zones forestières.

11/01 - 80 000 pieds de mangroves plantés à Morondava sur un terrain de 12 ha pour restaurer les zones forestières littorales dégradées. En plus de rétablir la couverture forestière du pays, cette restauration des zones dégradées vise également à préserver les activités génératrices de revenus pour la population locale. Les mangroves servent également d'habitat et d'abris à de nombreuses espèces halieutiques dont l'exploitation permet aux locaux d'améliorer leurs revenus.

20/01 - Campagne nationale de reboisement : plus de 17 millions de plants mis à terre dans 8 régions. L'objectif pour cette année est de mettre à terre 73 millions de plants, 20 millions de graines semi-directs et 2 millions de seeds-balls pour les drones. Le ministère de l'environnement indique qu'une « *perte de 100 000 ha de forêts par an* » est enregistré au niveau national à cause de différentes formes de pressions dont les feux de brousse, la culture sur brulis (*tavy*), la coupe et l'exploitation illicite des ressources naturelles, le charbon de bois et bois énergie, le défrichement, les migrations. En 2020, 67 351 points de feux ont été localisés dans les zones forestières. Un record absolu comparé aux chiffres de 2017, 2018 et 2019, avec une augmentation de 11 % entre 2019 et 2020. Sur l'ensemble du territoire, (y compris dans les zones non forestières), le ministère a détecté 386 379 points de feux. Selon un rapport du WWF de ce mois de janvier, intitulé « *Les fronts de la déforestation : moteurs et réponses dans un monde en mutation* », Madagascar fait partie des 24 « *fronts de déforestation* » mondiaux. Ce sont des régions qui présentent une concentration importante de « *points chauds* » de déforestation et où des surfaces importantes de forêts restantes sont menacées. Entre 2004 et 2017, Madagascar a perdu 700 000 hectares de forêts, dans des zones plus ou moins éparses, qui se trouvent principalement dans l'est et l'ouest du pays. Entre 2002 et 2019, 1,3 millions d'hectares ont été brûlés, et la tendance annuelle est à la hausse.

Global Forest Watch a montré qu'en 2017 Madagascar a perdu 510 000 ha de forêts, soit l'équivalent de 55 fois la ville d'Antananarivo. A ce rythme, Madagascar n'aura plus de forêt naturelle intacte d'ici 20 ans selon les projections. Près de 80 % des forêts naturelles ont disparu à cause de la déforestation, d'après Conservation International.

27/01 - L'ambassade des Etats-Unis a récompensé le Dr Harisoa Ravaomanalina « *champion de Madagascar Mpiaradia* » pour son dévouement à la conservation et à la protection de l'environnement naturel du pays.

29/01 - Manque de pluie et conséquences en cascade. La sécheresse, cause nationale. La sécheresse gagne du terrain en milieu urbain et Antananarivo et ses environs souffrent. Une situation d'une gravité exceptionnelle. La capitale prend conscience du fléau du manque d'eau qui touche une multitude de zones à Madagascar. Le manque d'eau en saison des pluies va provoquer une diminution des récoltes et donc la cherté des PPN sur les marchés. Et, conséquence logique, la faim grandissante dans plusieurs régions et pas seulement dans le Grand Sud. L'eau potable devenue si rare a un prix...La Banque mondiale indiquait en 2017 que « *le manque d'eau provoque des effets en cascade* ». Les enfants souffrent par exemple de troubles cognitifs car ils ont été moins bien nourris. Les femmes sont plus exposées aux violences. Lorsque les précipitations sont inférieures à la normale pendant plusieurs années, non seulement les rendements agricoles s'en ressentent, mais les agriculteurs sont contraints d'empiéter sur les surfaces forestières voisines. Étant donné que les forêts servent à stabiliser le climat et à réguler les réserves d'eau, le déboisement réduit la quantité d'eau disponible et exacerbe le changement climatique.

12/01 - La sécurisation des terrains domaniaux figure parmi les priorités du ministère de l'aménagement car depuis 1896 la sécurisation de ces terrains ne représente que 20 % du territoire (117 408 km²). Le ministère vise à augmenter cette surface de 3 %, soit 17 644 km² de plus d'ici 2023. Dans le cadre de la facilitation de l'accès aux droits à la terre, 675 000 titres fonciers ont été délivrés en 2020 ainsi que 416 700 certificats fonciers. En tout, plus d'un million de parcelles ont été sécurisées cette même année. D'ici 2023, le ministère vise à délivrer 825 000 titres fonciers et 2,7 millions de certificats fonciers.

12/01 - Soavinandriana Itasy : résolution d'un conflit foncier. L'*Express* indique qu'une entente a été trouvée entre les paysans et les propriétaires d'un terrain de 100 ha qui faisait de longue date l'objet d'un conflit. Il pourrait être consacré à la culture de maïs et être exploité par une société privée qui utilisera la main d'œuvre locale. A cet effet, une réunion s'est tenue entre le propriétaire du terrain, les autorités locales et une centaine de paysans qui ont indiqué leur intention de collaborer dans le cadre de contrats de métayage. Un technicien agricole sera engagé par la société pour les appuyer en matière de maîtrise de nouvelles techniques de production. La société s'est engagée à veiller à la préservation de l'environnement. Elle contribuera également

au développement d'activités sociales dans le district de Soavinandriana. La propriété appartient à un couple d'anciens ambassadeurs et anciens ministres. La totalité de la superficie s'élève à 569 ha que le couple avait acquis en 1988 d'un certain H.G, un riche Malgache. Mais dès le retour au pays après des années de missions diplomatiques en Italie, un conflit est né et des squatteurs ont envahi une partie de la propriété. De « *nouveaux propriétaires* » ont alors occupé illicitement une partie du terrain. Ils ont été expulsés après une bataille judiciaire qui a duré quatre ans.

12/01 - Le projet « Titre Vert » annoncé par Andry Rajoelina à Antsirabe en août 2020 se concrétise. Ce projet pilote lancé dans la région Vakinankaratra par le ministère de l'agriculture compte attribuer d'ici 2023 22 000 titres verts au niveau des 22 régions. Le projet consiste à octroyer des terrains à des agriculteurs et éleveurs. Chaque groupe de bénéficiaires se verra attribuer un terrain de 10 ha. L'Etat leur fournira un logement et une formation. Après cinq ans d'activité, le terrain leur sera attribué gratuitement. Le pouvoir entend ainsi non seulement promouvoir le secteur de l'agriculture et de l'élevage mais aussi favoriser la création d'emplois dans le monde rural.

29/01 - « Antananarivo a-t-elle encore un avenir ? » s'interroge L'Express. L'anarchie y fait la loi. Le domaine de l'immobilier est totalement incontrôlable. Les remblais sans autorisation se poursuivent chaque nuit, à la barbe des forces de l'ordre chargées des rondes nocturnes. Antananarivo est de plus en plus prisonnière de ses eaux usées et des eaux de pluie. Les remblais bloquent la sortie des eaux vers les canaux d'évacuation et les bassins de rétention. La commune a identifié 700 constructions illicites dans les six arrondissements. Un chiffre loin de la réalité dans une ville où chacun s'approprie un lopin de trottoir et prétend que c'est la propriété de ces ancêtres depuis trente ans. Dans une ville de trois millions d'habitants, contrôler les constructions est aussi difficile que contrôler les naissances. Près de 80 % des constructions sont totalement illicites et sans aucun permis. Aucune étude n'a été faite sur la résistance des sols pour pouvoir supporter le poids des immeubles sur des terrains remblayés, anciennes rizières. Les risques d'effondrement sont réels. Aucune considération non plus des voisins et des constructions déjà existantes. Les nouvelles constructions masquent sans aucune scrupule portes et fenêtres des habitations voisines. On se demande comment les autorités communales pourront redresser la barre...

29/01 - Comptabilité écosystémique du capital naturel - Madagascar entend prendre en compte son potentiel naturel en l'intégrant dans le calcul du PIB. Des recherches en ce sens ont été menées auprès du complexe Mahavavy Kikony dans la région Boeny. Cette initiative va contribuer à donner des axes d'intervention pour l'amélioration de la gouvernance environnementale. Un atelier de présentation des résultats de ces recherches a été organisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en présence des gestionnaires des aires protégées.

► Le kere dans le Sud

07/01 - Les aides américaines arrivent. Un lot de 271 tonnes de vivres constitué d'huile et d'aliments de base, dons de l'USAID dans le cadre du projet « *Firanga* », a été réceptionné fin décembre à Toliara. Le conseiller de l'ambassade américaine a annoncé qu'une autre tranche de 7.000 tonnes de compléments alimentaires est attendue dans les prochains mois. Récemment, les Etats-Unis ont affecté 100 millions de dollars d'aides au financement de trois projets nutritionnels dans le Sud et le Sud-Est, en plus des 100 millions de dollars déjà attribués dans cette zone à ces projets depuis 2015.

09/01 - Exode massif de réfugiés vers Betroka. Une nouvelle crise sociale s'annonce. Le district de Betroka subit actuellement les conséquences du *kere* dans les districts d'Ambovombe et d'Amboasary. Depuis quelques semaines, on observe un exode massif de la population d'Andriry, zone montagneuse limitrophe, vers Betroka. Pour fuir la famine à Ambovombe, des familles marchent sur une distance de 270 km pour rejoindre Betroka. « *Leur chance d'arriver à bon port est faible* », écrit *Newsmada*. Le député de la circonscription, Jean-Nicolas Randrianasolo, signale plusieurs décès dans la troupe constituée majoritairement de femmes et d'enfants. La plupart des victimes succombent à la fatigue et aux maladies comme la fièvre typhoïde, le paludisme et la diarrhée qui font des ravages tout au long de leur périple. Les nouveaux arrivants, fuyant la sécheresse et le *kere*, ne bénéficient d'aucune structure d'accueil officiel. Ils sont obligés de se réfugier au sein de la communauté, alourdissant les charges de la population. Ce phénomène risque de fragiliser l'équilibre socio-économique précarisé du district, déjà aggravé par l'insuffisance de la pluviométrie et l'insécurité. *La Gazette* écrit : « *Pendant longtemps, on a craint des émeutes de la faim. Nous ne sommes pas encore à ce stade. Par contre, l'exode de la faim est devenu une triste réalité.* »

17/01 - Selon l'évaluation du PAM à Amboasary en octobre 2020, 3 enfants sur 4 dans cette partie de l'île ont abandonné l'école pour aider leurs parents à chercher de la nourriture.

19/01 - Le Système des Nations unies (SNU) a lancé un appel à l'aide internationale d'un montant de 75,9 millions de dollars en faveur des populations du Grand Sud dans une situation humanitaire plus qu'alarmante. A travers son « *flash appeal* » le SNU permettra de soulager ces populations du *kere*. Les actions seront menées avec les partenaires techniques et financiers, en appui au gouvernement. Le principal objectif est de renforcer la lutte contre la malnutrition et de faciliter l'accès des plus vulnérables aux services de base, notamment ceux en lien avec la santé et l'éducation, outre l'alimentation. Une allocation de 30 millions de dollars a pu être mobilisée de juillet à septembre pour venir en aide aux personnes affectées par l'insécurité alimentaire. Les ressources seraient sur le point de s'épuiser. Les partenaires techniques et financiers qui ont participé à ce « *flash appeal* » ont insisté sur la question de la coordination des interventions, mais aussi sur la contribution de l'Etat pour renflouer ce gap. Les réponses du gouvernement auraient été « *vagues et imprécises* » selon *l'Express*.

19/01 - Les vivres acheminés dans le cadre de la caravane du Sud devrait couvrir les besoins alimentaires de près 300 000 personnes, durant un mois, a indiqué Andry Rajoelina. L'opération se poursuivra durant les prochains mois afin de réduire fortement le nombre de personnes atteintes ou qui décèdent de la malnutrition, a-t-il assuré. D'après le coordonnateur national de l'Office national de nutrition (ONN), 100 à 150 tonnes de vivres doivent être acheminées dans le Sud chaque semaine. 2 900 tonnes de vivres émanant du PAM sont déjà arrivées à Tolagnaro et seront distribuées dans les localités les plus touchées.

23/01 - Trois unités de désalinisation seront installées dans les régions Androy et Anosy. Le projet concerne des localités des zones littorales où des points d'eau sont inutilisés à cause de leur salinité. La désalinisation sera réalisée sur la base de la technique de l'osmose inverse. L'achat du matériel sera assuré par les partenaires. La prise en charge par des droits et taxes à l'importation du matériel a été annoncée en conseil des ministres.

► **Coopération, bailleurs de fonds**

08/01 - Un projet d'une valeur de 100 millions de dollars en partenariat avec la Banque mondiale est en négociation pour réaliser le schéma d'alimentation en eau d'Antananarivo. Il s'agit d'un document stratégique qui permettra de créer de grandes infrastructures (barrages, stations de traitement...) pour augmenter la capacité de production d'eau dans la capitale qui connaît un gap de production de 100 000 m³ pour une demande de 30 000 m³. La vétusté des infrastructures entraîne des pertes considérables. Le rendement du réseau n'est que de 60 %. Sa réhabilitation constitue une priorité.

15/01 - Le Japon finance l'acquisition de 5 bateaux pour la surveillance côtière et la protection des ressources halieutiques. Ces bâtiments seront déployés auprès des cinq premiers ports de pêche : Antsirana, Mahajanga, Toamasina, Taolagnaro et Toliara. Chacun se situe à un point stratégique, ce qui permettra de renforcer la surveillance de plus des 5 000 kilomètres de littoral dont dispose Madagascar et des zones de pêche environnantes. Ce don vient en appui au Centre de surveillance des pêches placé sous tutelle du ministère de l'agriculture, l'élevage et de la pêche. La sécurité maritime est un domaine primordial dans la politique japonaise de coopération. Elle est considérée comme un des éléments fondamentaux du développement.

16/01 - L'autoroute Antananarivo-Ambatondrazaka-Toamasina (285 km) va coûter 3 milliards de dollars et sera entièrement réalisée par une entreprise chinoise, sans mise en concurrence. Un marché de gré à gré que certains suspectent d'être gonflé. Cette transaction a été conclue sous le mandat de Hery Rajaonarimampianina. Les travaux devraient commencer dès cette année, annonce la présidence. Quelles sont les conditionnalités et surtout quelles sont les contreparties ? L'économie malgache pourrait-elle supporter un tel niveau d'endettement ? La question n'a pas été abordée.

19/01 - FMI-Madagascar : reprise des négociations pour une nouvelle Facilité Élargie de Crédit (FEC). Des réunions virtuelles se multiplient avec les responsables et les techniciens en vue de constituer un dossier qui pourrait permettre un premier décaissement avant début mars. La 6e et dernière tranche du précédent programme soutenu par la FEC a été débloquée en janvier pour un montant de 43 millions de dollars. Par la suite Madagascar a obtenu du FMI deux décaissements supplémentaires, d'un montant total de 337,9 millions de dollars, au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), dans le cadre de la lutte contre la pandémie. La FEC, qui avait été obtenue par le régime HVM, portait sur un montant total de 310 millions de dollars. *L'Express* écrit : « *Si un 'accord-cadre' avec le FMI devient un passage obligé pour relancer une économie moribonde et pour avoir les subsides des autres 'philanthropes' (...), il génère souvent des sacrifices à imposer à la population déjà fatiguée par les mesures de l'état d'urgence sanitaire. Aux dirigeants de trouver le juste équilibre pour ne pas tomber de haut.* » Le sauvetage de deux sociétés d'État à la dérive, la Jirama et Air Madagascar, figurera en haut de la liste des préoccupations du FMI, de même que le rétablissement de la vérité

des prix. Le FMI et la Banque mondiale ont exprimé de longue date leur aversion au recours aux subventions, grevant les finances publiques et contre-productives.

28/01 - Le ministre des télécommunications a annoncé le projet de mise en place du data center gouvernemental et de la modernisation du réseau télécom de l'administration, en partenariat avec la firme chinoise Huawei. L'administration va désormais disposer de son propre réseau. Des terminaux mobiles seront remis aux forces de l'ordre. Plus de 1 000 caméras de surveillance seront installées pour renforcer la sécurité. Des infrastructures, dont des antennes relais et 223 km de fibre optique, seront mises en place pour connecter les différents services. L'ensemble des travaux devraient être terminés cette année. Le gouvernement avait signé un accord avec la Chine pour ce projet en 2019. Il doit être financé par l'Exim Bank of China pour un montant de 47,2 millions de dollars. Quelques voix se sont élevées pour exprimer des craintes d'espionnage par les autorités chinoises. En outre, les conditions financières du projet demeurent opaques.

► Economie - Social

04/01 - Le projet « One District One Factory » sur les rails, selon Andry Rajoelina qui en fait l'un des axes de son programme visant à revaloriser l'industrie locale. 42 industries auraient déjà été créées dans ce cadre depuis 2019. L'objectif est d'implanter dans chaque district des activités susceptibles de transformer les produits locaux et de répondre aux besoins des populations. Partant du constat qu'une grande partie des produits alimentaires est jetée en période de récolte en raison de la difficulté de leur écoulement, la transformation agroalimentaire fait partie des secteurs cibles. Outre la transformation des fruits et légumes, le développement de miellerie industrielle, la torréfaction de café, ou encore l'extraction de la vanille font partie des activités industrielles qui seront développées dans chaque district.

07/01 - Le centre d'appels Téléperformance annonce avoir reçu pour la première fois la prestigieuse certification « Best Place to Work » (BPTW) pour ses opérations à Madagascar. Cette certification repose notamment sur un taux de participation des employés de 70 % et des scores excellents dans chacun des huit domaines clés évalués : le leadership, la gestion des ressources, la rémunération, les avantages, le travail d'équipe, l'engagement des collaborateurs, l'environnement de travail et ses procédures, ainsi que la responsabilité sociétale des entreprises. Teleperformance, implanté dans la Grande île depuis 2017, possède deux sites et plus de 1 200 employés à Antananarivo.

06/01 - Le gouvernement entend poursuivre ses efforts pour atteindre un taux de pression fiscale de 14 % en 2023. Cet objectif serait atteignable sans augmentation des impôts ou création de nouveaux impôts grâce aux efforts concentrés sur le recouvrement. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la formalisation de l'économie informelle et l'informatisation des procédures. Les recettes fiscales qui seront perçues cette année devraient déjà connaître une progression de 37,4 % par rapport à l'année 2020.

06/01 - La dépréciation constante de l'Ariary met la monnaie nationale en mauvaise posture face aux monnaies de référence. Sur le marché de change, la dernière opération affichait l'euro à 4 725 Ar. Un taux encore jamais atteint. « Avec la crise sanitaire, la balance commerciale a enregistré des gaps considérables. Depuis le début de la crise sanitaire, les quatre secteurs d'activités grands pourvoyeurs de devises que sont l'industrie minière, le textile, le tourisme et la pêche, ne font presque plus entrer de devises. Il y a plus de sorties que d'entrées. De quoi déséquilibrer un peu plus la balance commerciale du pays. Pas étonnant que le prix des devises de référence flambe de cette manière » déplore un membre du Cercle des économistes de Madagascar. Les milieux économiques s'attendent à une inflation galopante qui aura des impacts considérables sur le pouvoir d'achat des consommateurs. Une flambée des prix touche déjà presque la totalité des PPN.

11/01 - Risque de surendettement - Madagascar passe d'un niveau faible à modéré. Une progression de 1 558 millions de dollars dont 673 millions venant des financements extérieurs contractés durant la crise sanitaire. La dette publique passe de 4 914 millions de dollars en 2019 (34,8 % du PIB) à 6 477 millions (45,3 % du PIB). Le rapport sur la viabilité de la dette publiée par le Trésor indique que le risque de surendettement de la Grande île entre désormais dans la catégorie « modéré » car la dette dépasse désormais 40 % du PIB. Afin de s'assurer que Madagascar ne passe à un risque de surendettement « élevé » dépassant 50 % du PIB, le Trésor a formulé des recommandations. « Il faudra poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles visant à soutenir la croissance économique, à élargir la base des exportations, à améliorer le climat des affaires afin qu'il y ait une augmentation des recettes de l'Etat, à mieux évaluer et gérer les risques budgétaires liés aux passifs contingents, notamment ceux découlant de la situation financière de la Jirama et de la compagnie Air Madagascar. »

24/01 – Période de soudure - Un arrivage de 7 000 tonnes de riz importé a été réceptionné par Andry Rajoelina au port de Toamasina. Ce nouvel arrivage de « vary mora » ou « vary tsinjo » en provenance de

l'Inde, est destiné à alléger le prix du riz qui ne cesse de connaître une hausse sur le marché local. Un autre cargo transportant 8 500 tonnes de riz est attendu en février. Le président indique que l'Etat effectuera des importations mensuelles jusqu'à ce que les cours sur le marché se stabilisent. Le chef de l'Etat dénonce les profiteurs et les spéculateurs qui collectent les récoltes et attendent l'augmentation de la demande pour sortir les marchandises. « *Ce riz sera vendu à 500 Ar le kapoaka. Une organisation particulière sera établie pour la distribution car il y aura des points de vente dans chaque Fokontany. Nous allons faire en sorte que le riz soit accessible à toutes les parties de l'île mais pour le moment les grandes villes seront prioritaires* », a-t-il expliqué. La State procurement of Madagascar (SPM), société d'Etat, a déjà importé 16 000 tonnes de riz au mois de décembre, pour un prix de 1 500 Ar le kilo au départ de Toamasina. Le prix du riz local est resté élevé durant la période de fêtes, entre 2 200 et 2 400 Ar le kilo.

27/01 - « Madagascar a besoin d'une production supplémentaire de 500.000 tonnes de riz pour atteindre l'autosuffisance », a fait savoir le ministre de l'agriculture, Lucien Ranarivelo, à l'ouverture d'un atelier pour la mise à jour de la Stratégie nationale pour le développement rizicole (SNDR). Les près de 4 millions de tonnes de production rizicole annuelle n'arrivent pas encore à satisfaire la demande. L'Etat bénéficie du soutien technique de l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica) afin de réaliser ce projet. Dans l'objectif d'atteindre l'autosuffisance en riz, le ministère mène différentes actions, notamment l'extension des périmètres irrigués via des aménagements neufs sur 100.000 ha et la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles disponibles mais qui sont en mauvais état ou détruites par les cyclones. Lucien Ranarivelo a également annoncé la vulgarisation et la dissémination des techniques culturales améliorées.

29/01 - Les problèmes de la Jirama continuent de peser très lourd sur le budget de l'Etat. Plus de 800 milliards Ar de subventions ont été attribués à la société d'Etat en 2020. Les discussions avec FMI pour obtenir une nouvelle Facilité élargie de crédit (FEC) ont débuté. La situation actuelle de la Jirama et d'Air Madagascar figure parmi les dossiers chauds abordés dans le cadre de cette négociation. C'était déjà le cas durant l'exécution de la FEC sur la période 2016-2019. Les dépenses faramineuses attribuées à ces secteurs ralentissent la mise en œuvre des projets sociaux impactant directement la population, essentiellement les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

30/01 - Air Madagascar serait en contact avec Ethiopian Airlines pour un partenariat qui serait appelé à prendre la relève du partenariat qui a échoué avec Air Austral. « *La piste de réflexion éthiopienne serait de nouveau envisagée pour sauver ce qui peut encore l'être de l'ancien porte-étendard de l'économie nationale, fierté de tout un peuple* », écrit *L'Express*. Avec les risques réels d'être phagocyté. Le contenu d'un mémorandum de sauvetage serait connu courant février.

Taux de change au 31/01/21 : 1 euro = 4 594 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.